Sondage sur la satisfaction des citoyens du Québec à l'endroit des services reçus du DGE à l'occasion de l'élection du 26 mars 2007 au Québec

Rapport final
Présenté au
Directeur général des élections du Québec

Mai 2007

Réf: R06287v2p2(DGE).ppt

SOM RECHERCHES ET SONDAGES
1180, rue Drummond, bureau 620, Montréal (Québec) H3G 2S1 ☎ (514) 878-9825
2136, chemin Sainte-Foy, bureau 200, Sainte-Foy (Québec) G1V 1R8 ☎ (418) 687-8025

Table des matières

Contexte, objectifs et méthodologie abrégée		4
Faits saillants		7
Chapitre 1 :	**Avis d'inscription**	11
Chapitre 2 :	**Manuel de l'électeur**	15
Chapitre 3 :	**Carte de rappel**	18
Chapitre 4 :	**Publicité**	21
Chapitre 5 :	**Site Web**	25
Chapitre 6 :	**Demandes d'information**	29
Chapitre 7 :	**Commission de révision**	37
Chapitre 8 :	**Le vote**	40
Chapitre 9 :	**Photos des candidats**	50
Chapitre 10 :	**Satisfaction globale**	53
Chapitre 11 :	**Intérêt pour de nouvelles modalités**	57
Chapitre 12 :	**Financement politique**	64
Conclusions		73

Annexes
1. Méthodologie détaillée
2. Questionnaire

Contexte, objectifs et méthodologie abrégée

Contexte, objectifs et méthodologie abrégée

Contexte et objectifs

- Cette enquête a été réalisée dans le cadre de la dernière élection provinciale au Québec qui s'est tenue le 26 mars 2007.
- La tenue d'élections générales est un temps fort pour le bureau du Directeur général des élections du Québec. C'est bien sûr le moment où ses services sont les plus visibles et les plus utilisés par l'ensemble des citoyens du Québec.
- Comme lors de chaque élection depuis déjà quelques éditions, le Directeur général des élections a souhaité profiter de l'occasion pour mesurer la satisfaction des citoyens à l'endroit de ses services et, en même temps, mesurer l'opinion de ceux-ci par rapport à différentes modalités du processus électoral.
- Plus spécifiquement, les objectifs visés incluent :
  - Mesurer l'atteinte des engagements de la DSC afin d'en rendre compte dans le prochain rapport annuel.
  - Identifier des axes à travailler pour le prochain plan d'amélioration des services.
  - Identifier des moyens d'améliorer l'accès au vote et favoriser l'exercice de la démocratie.
  - Continuer le suivi périodique de l'évaluation de la connaissance, des perceptions et du respect des règles existantes.

Population cible

- Québécois qui avaient le droit de vote lors de l'élection du 26 mars 2007.

Échantillonnage

- 1 004 répondants :
  - Montréal : 501
  - Québec : 100
  - Ailleurs au Québec : 403

Collecte

- Entrevues téléphoniques réalisées du 27 mars au 12 avril 2007.
- Taux de réponse : 50 %

Contexte, objectifs et méthodologie abrégée - Suite

Pondération

- Tout d'abord par le nombre de répondants admissibles de chacun des ménages.
- Deuxièmement, par expansion à la distribution conjointe d'âge et de sexe de la population adulte de chacune des trois strates selon les données du dernier recensement canadien.
- Poststratification pour corriger la distribution selon la langue maternelle.

Marge d'erreur

- La marge d'erreur d'échantillonnage maximale, au niveau de confiance de 95 %, pour les pourcentages établis sur l'ensemble des répondants s'établit à 3,4 %.

Comparaisons

- Beaucoup de résultats de cette année sont comparés à ceux de deux autres enquêtes semblables :
  - 2003 : Sondage réalisé immédiatement après l'élection de 2003 par Impact Recherche et portant sur la satisfaction des services - 1 003 répondants.
  - 2004 : Sondage réalisé par SOM à la fin de février 2004 et portant sur la connaissance et les perceptions des modalités et de la réglementation entourant le processus électoral (1 002 répondants).
- Les différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse, sont indiquées par des flèches ↗↘. Il s'agit d'écarts significatifs au niveau de confiance de 95 %.

Faits saillants

Faits saillants

Avis d'inscription

- Tout près de 80 % des électeurs (79 %) se souviennent d'avoir reçu l'avis d'inscription au début de la période électorale. C'est un petit peu moins qu'en 2003 (84 %).
- L'avis d'inscription est très bien évaluée avec des notes moyennes sur 10 se situant entre 8,4 et 8,9 pour la clarté des informations, son caractère complet et la rapidité à l'obtenir.

Manuel de l'électeur

- On a moins lu le manuel de l'électeur cette année qu'en 2003 (14 % vs 24 % de tous les électeurs).
- On donne de bonnes notes (8,6 sur 10) pour la clarté et le caractère complet des informations qu'on y retrouve mais son utilité est un peu moins évidente (note de 8,0 sur 10) ce qui est cohérent d'ailleurs avec le fait que seulement 14 % des gens en ont pris connaissance.

Carte de rappel

- À l'inverse, plus de gens se souviennent cette année d'avoir reçu la carte de rappel dans les jours qui ont précédé le vote (83 % vs 76 %).
- La carte de rappel est très bien évaluée avec des notes de 9,2 à 9,4 sur 10 pour la clarté et le caractère complet des informations qu'on y retrouve et pour le timing avec lequel elle a été distribuée.

Publicité

- 43 % des personnes interrogées disent avoir remarqué la publicité du DGE dans les journaux au cours de la période électorale.
- La publicité reçoit des notes qu'on peut qualifier de bonnes pour sa clarté et sa simplicité (8,2 à 8,3 sur 10) mais son utilité est perçue comme discutable (note de 7,2 sur 10).

Site Web

- 5 % des électeurs disent avoir consulté le site Internet du Directeur général des élections au cours de la récente période électorale.
- Les deux principales raisons de l'avoir consulté sont de vérifier la localisation des bureaux de vote (savoir où aller voter) (32 %) et obtenir de l'information sur les candidats et les partis (25 %).
- L'appréciation du site Internet est correcte sans être enthousiaste avec des notes se situant entre 8,0 et 8,3 sur 10 pour la facilité à trouver l'information de même que le caractère clair et complet de ses informations.

Demandes d'information

- Un peu plus de répondants se sont rendus au bureau du Directeur de scrutin cette année pour obtenir des informations (9 % vs 6 %).
- Pour tous les aspects évalués (une dizaine), l'évaluation qui a été faite par ces gens des services offerts par le bureau du Directeur de scrutin de leur circonscription est excellente avec toutes des notes s'échelonnant entre 9,0 et 9,6 sur 10.
- Par contre, ce niveau d'appréciation n'est pas nouveau et a déjà été observé en 2003.
- De même, 3 % ont contacté les services de renseignements téléphoniques (les services locaux ou ceux du numéro 1-888), ce qui, dans ce cas, est beaucoup moins que le 8 % observé en 2003.
- L'évaluation de la qualité des services téléphoniques qui ont alors été obtenus est assez nuancée : tout ce qui a trait à l'accessibilité reçoit de très bonnes notes se situant entre 8,6 et 9,5 sur 10.
- La courtoisie du personnel est évaluée comme bonne mais sans atteindre le niveau d'excellence de l'accessibilité avec une note moyenne de 8,0 sur 10.
- Par contre, on obtient des notes assez moyennes (se situant entre 7,3 et 7,7 sur 10) en ce qui concerne la capacité et la volonté démontrées par le personnel à résoudre le problème de l'électeur et à lui fournir de l'information qui le satisfasse, à la hauteur de ses attentes.
- Cet aspect bien précis pourrait faire l'objet d'une réflexion dans le cadre du plan d'amélioration continue.

Commission de révision

- Seulement 2 % des électeurs disent avoir utilisé les services offerts par la Commission de révision.
- Sauf en ce qui concerne la signalisation (note de 8,2) les services de révision obtiennent d'excellentes notes se situant entre 8,5 et 9,3 sur 10 selon les aspects évalués.

Faits saillants -Suite

Le vote

- Comme lors des deux évaluations précédentes, on surestime dans le cadre de ce sondage la proportion de gens qui auraient voté lors des dernières élections (87 %). Ce résultat s'obtient systématiquement d'une fois à l'autre parce que les gens qui ne votent pas sont également moins susceptibles de participer à des sondages sur le processus électoral.
- Les résultats de cette année montrent un accroissement important du vote par anticipation (passant de 8 % à 14 % du total des voteurs) ce qui était par ailleurs déjà connu par les statistiques officielles.
- Tous les aspects évalués par rapport à l'exercice du vote obtiennent des notes se situant entre 9,1 et 9,6 sur 10. L'évaluation est très positive sur toute la ligne.
- Les périodes les plus achalandées des bureaux de vote sont bien sûr la période qui précède l'heure du souper (35 % entre 15h30 et 18h30) de même que la période qui suit immédiatement l'ouverture (de 9h30 à 11h30 - 21 %).
- C'est au cours de ces deux périodes qu'on est le plus susceptible d'attendre plus longtemps pour voter.
- Néanmoins, les temps d'attente demeurent très raisonnables avec 84 % des électeurs qui ont pu voter en moins de 10 minutes et 94 % en moins de 15 minutes.
- De fait, on estime que seulement 6 % de ceux qui ont voté ont dû attendre un temps qui excède le temps d'attente qui leur paraît un maximum admissible.
- À cet effet, mentionnons que 63 % des électeurs jugent que le temps d'attente ne devrait pas excéder 15 minutes.

Les photos des candidats

- Seulement un peu plus du quart des gens (27 %) ont remarqué les affiches avec les photos des candidats et le nom de leur parti dans les bureaux de vote.
- On est assez partagé sur l'utilité de ces photos, 52 % les qualifiant de très ou assez utiles et 48 % les qualifiant de peu ou pas du tout utiles.

Satisfaction globale

- Le niveau de la note globale de satisfaction est très bon et s'établit à 8,4 sur 10, soit à peu près la même chose qu'en 2003.
- 54 %, soit une majorité des électeurs, ont donné des notes de 9 ou 10 sur 10.
- Par contre, il y a un 10 % d'électeurs qui donnent des notes faibles, soit de 5 sur 10 ou moins.
- Lorsqu'on analyse les motifs d'insatisfaction de ces gens, il y a beaucoup d'éléments qui sont soit circonstanciels (comme la controverse autour du voile islamique) ou qui sont complètement hors contrôle du DGE comme dans le cas de ceux qui sont insatisfaits du travail des politiciens, de la campagne électorale des partis, ou, dans une certaine mesure, du coût des campagnes électorales pour le gouvernement.
- Il faut dire aussi que le quart des gens insatisfaits ne sont pas capables de dire pourquoi précisément et on peut penser qu'il s'agit dans ce cas d'un rejet qui dépasse largement la seule prestation de services du DGE.
- Par contre, il y a une dimension importante sur laquelle le DGE doit continuer de s'interroger et c'est que le principal sujet de récrimination tient essentiellement au fait que certains électeurs ont rencontré des difficultés à exercer leur droit de vote. Par exemple, ils disent ne pas avoir reçu les instructions, qu'ils n'étaient pas inscrits sur la liste électorale ou qu'ils ne savaient pas qu'il fallait des papiers d'identité.
- Les processus d'information mis en oeuvre par le DGE demeurent donc importants dans ce contexte.

Intérêt pour de nouvelles modalités

- L'opinion des électeurs est très partagée sur le vote électronique : 51 % y sont très ou assez favorables mais 49 % y sont peu ou pas du tout favorables.
- On montre cependant plus d'intérêt à l'exercer que d'ouverture à le reconnaître puisque si les mesures de sécurité le permettaient et que le vote électronique était offert, 64 % des électeurs disent qu'ils seraient très ou assez intéressés à s'en prévaloir.
- Il y a encore un peu moins de gens (45 %) qui sont favorables au vote par Internet ou par téléphone contre une majorité (55 %) qui s'y oppose, et ce même si des mesures de sécurité le permettaient.
- De même, tenir le vote le dimanche au lieu du lundi aurait peu d'impact sur la participation, selon les dires des personnes interrogées.

Faits saillants -Suite

- On est par contre favorable, dans une proportion presque de 70 % à ce que les élections provinciales se tiennent à date fixe après un mandat d'une durée prédéterminée.
- Le vote par correspondance obtient un niveau d'appui qui est à peu près le même que le vote par téléphone ou par Internet, soit de l'ordre de 46 % contre une majorité qui s'y oppose.

Le financement politique

- Environ la moitié des gens nous ont dit savoir qu'au Québec la loi sur le financement des partis politiques interdit aux entreprises ou autres personnes morales de participer au financement des partis politiques et des candidats. C'est nettement plus qu'en 2004 (42 %).
- Deux bémols cependant : d'abord en 2004, au moment du sondage on n'était pas en période électorale de sorte que cette interdiction était probablement moins discutée. Deuxièmement, lorsqu'on pose des questions de connaissance aux individus, ceux-ci ont souvent tendance, pour des questions de désirabilité sociale, à se dire un peu plus informés qu'ils ne le sont en réalité de sorte que ces pourcentages sont des maximums.
- Quoi qu'il en soit, on est bien d'accord, dans une proportion de près de 75 % avec cette règle.
- 30 % des gens interrogés ont dit de même savoir qu'un électeur québécois ne peut contribuer plus de 3 000 $ par année par parti politique.
- À 70 %, on trouve que le montant de cette limite est correct. Lorsqu'on est en désaccord, c'est beaucoup plus souvent qu'on trouve le montant trop élevé (25 %) que pas assez élevé (6 %).
- Environ 13 % des gens disent avoir déjà contribué au financement d'un parti politique ou d'un candidat provincial mais le phénomène est essentiellement masculin (16 % pour les hommes vs 9 % pour les femmes).
- On est assez sceptique quant au respect des règles de financement. Après la répartition des 11 % d'indécis, 51 % disent que les règles sont toujours ou la plupart du temps respectées mais 49 % croient qu'elles ne sont respectées qu'à l'occasion ou jamais. La situation est tout de même meilleure aujourd'hui qu'en 2004.
- Règle générale, on croit que les règles sur le financement électoral sont un peu moins bien respectées que les autres lois du Québec : cinq citoyens sur huit croient qu'elles sont autant respectées que les autres règles mais presque 30 % (29 %) croient qu'elles sont moins respectées contre un peu moins de 10 % qui croient qu'elles sont plus respectées.
- Tout comme en 2004, un électeur sur six (16 %) dit avoir déjà eu connaissance d'un évènement précis où les règles de financement politique n'ont pas été respectées.

Chapitre 1

Avis d’inscription

Réception de l'avis d'inscription

Q1. Au début de la récente période électorale, le Directeur général des élections vous a fait parvenir par la poste un avis sur lequel apparaissait le nom des électeurs de votre domicile inscrits sur la liste électorale. Avez-vous reçu cet avis d'inscription ?

(Pourcentage de oui)

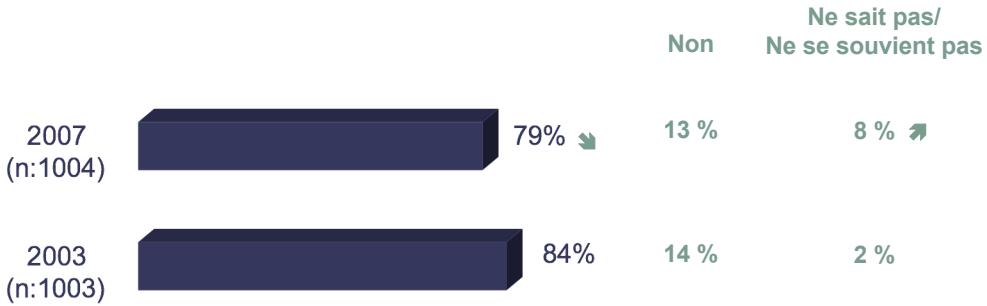

Tout près de 80 % des électeurs se souviennent avoir reçu l'avis d'inscription au début de la période électorale

En réalité, cette proportion est légèrement inférieure aux résultats qui avaient été obtenus lors de l'élection précédente en 2003. Toutefois, il faut dire qu'il n'y a pas plus de gens qui affirment catégoriquement ne pas l'avoir reçu. Il y en a seulement un peu plus qui ne s'en souvenaient pas ou ne le savaient pas. L'écart entre les deux mesures pourrait donc provenir seulement d'un niveau d'insistance un peu moins grand à obtenir une réponse du répondant lorsque celui-ci dit a priori ne pas s'en souvenir.

Phénomène intéressant, il n'y a pas d'écart significatif selon le profil démographique des répondants comme l'âge ou la langue maternelle par exemple. Par contre, ceux qui disent ne pas avoir voté à l'élection sont beaucoup plus nombreux (33 %) que ceux qui ont voté (10 %) à affirmer catégoriquement ne pas avoir reçu l'avis d'inscription par la poste.

Est-ce parce qu'ils ne l'ont pas reçu qu'ils ne se sont pas rendus voter ou est-ce plutôt parce qu'ils s'intéressent peu à la politique qu'ils n'ont ni été voter ni ne se souviennent avoir reçu l'avis d'inscription, la question demeure.

↗↘ : Différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse

Qualité de l'avis d'inscription

Q2. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants : « L'avis d'inscription… »

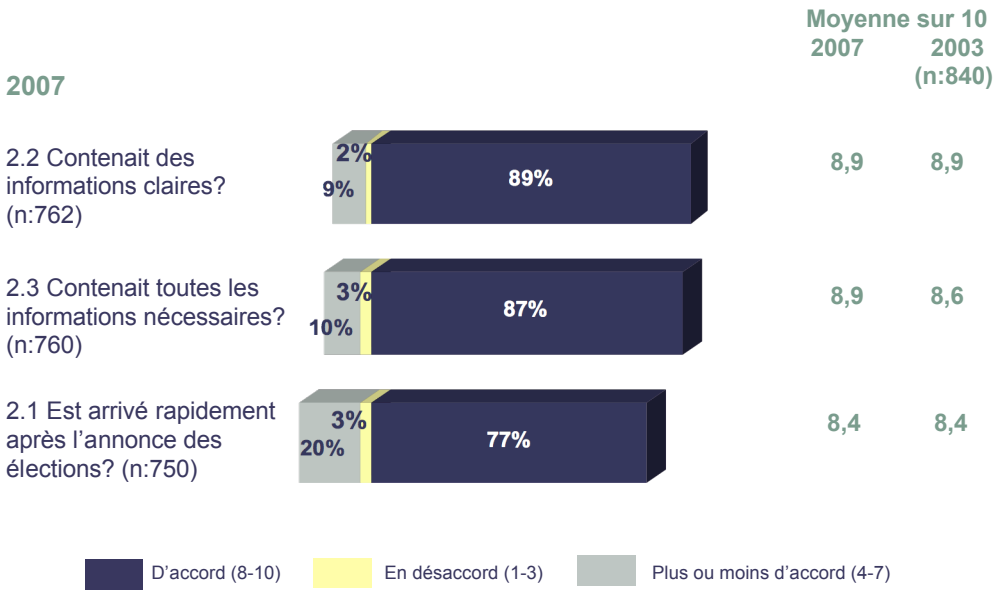

L'avis d'inscription reçoit de bonnes notes

Tout comme en 2003, l'avis d'inscription reçoit de très bonnes notes quant à la clarté des informations qu'il renferme, son caractère complet et même quoique dans une moindre mesure, pour la rapidité avec laquelle on le reçoit.

Les notes sont identiques à celles de 2003 pour la clarté des informations et le fait de recevoir rapidement l'avis mais l'évaluation est un peu supérieure en ce qui concerne le caractère complet de cet avis (moyenne de 8,9 vs 8,6 en 2003).

L'avis est maintenant aussi clair pour les non francophones

Contrairement à ce qu'on observait en 2003, les répondants de langue maternelle autre que le français donnent maintenant une note aussi élevée que les francophones pour le caractère clair des informations qu'on y retrouve. De fait, en ce concerne la clarté de l'information, il n'y a pas d'écart vraiment important sauf pour les gens qui se disent insatisfaits des services offerts par le DGEQ, qui donnent une note plus faible à cette dimension-ci, comme à la plupart des autres d'ailleurs.

Des informations complètes pour tout le monde

De même, et mis à part les gens carrément insatisfaits des services offerts par le DGEQ (qui sont très peu nombreux il faut le dire), il n'y a pas de groupes qui affichent des scores inférieurs quant au caractère complet de l'information. Par contre, les résidants de la région de Québec (9,2) et les plus jeunes (9,2 pour les 18 - 24 ans) ont donné des notes un peu plus élevées quant au caractère complet de l'information qu'on y retrouve.

Qualité de l'avis d'inscription - Suite

Ceux qui ont voté sont plus satisfaits de la rapidité avec laquelle ils ont reçu l'avis

C'est la principale variable de différenciation quant à la rapidité avec laquelle on a reçu l'avis ; les gens qui ont voté donnent une note moyenne de 8,5 contre 7,6 pour ceux qui n'ont pas voté.

Les gens de la région de Québec donnent aussi une note légèrement supérieure à la moyenne (8,9).

Chapitre 2

Manuel de l’électeur

Lecture du manuel de l'électeur

Q3. Un feuillet d'information intitulé « Le manuel de l'électeur » accompagnait cet avis. Avez-vous lu ce manuel de l'électeur?

(Pourcentage de oui)

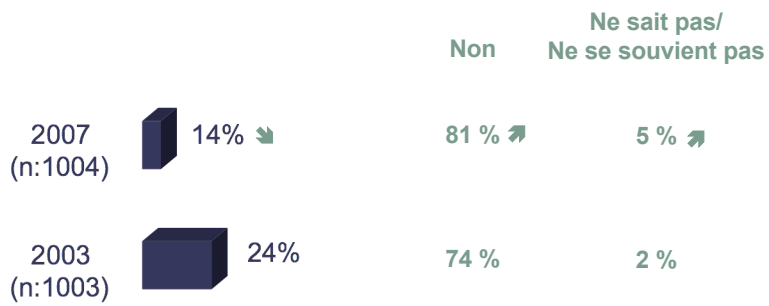

↗↘ : Différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse

On a moins lu le manuel de l'électeur cette année

Par rapport aux résultats de 2003, on observe un assez net recul dans la proportion de gens qui disent avoir lu le manuel de l'électeur qui accompagnait l'avis d'inscription. La proportion est passée de 24 % à 14 %.

La proportion atteint 16 % parmi ceux qui sont allés voter mais n'est que de 5 % parmi ceux qui n'y sont pas allés, ce qui est bien sûr assez naturel.

Aussi, plus l'âge des répondants est avancé, plus ils sont susceptibles de lire le manuel de l'électeur : la proportion n'est que de 8 % pour les 18 - 24 ans et 9 % pour les 25 - 34 ans mais elle augmente à plus de 25 % chez les 65 ans ou plus.

Comme les gens plus âgés sont souvent moins scolarisés que les plus jeunes, le taux de lecture du manuel de l'électeur est aussi plus élevé chez les moins scolarisés.

Qualité du manuel de l'électeur

Q4. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants : « Le manuel de l'électeur … »

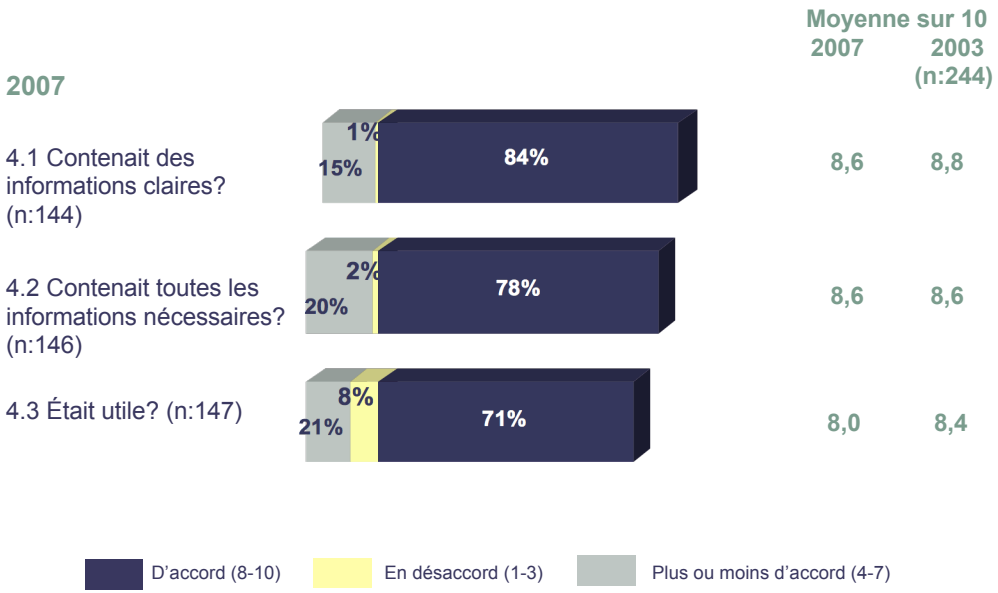

Des informations claires et complètes mais dont l'utilité est limitée

Les électeurs québécois ont donné des notes moyennes de 8,6 sur 10 pour ce qui concerne la clarté des informations du manuel de l'électeur et le caractère complet de cette information. Par contre, la moyenne n'est que 8,0 sur 10 pour ce qui est de son caractère utile. Il faut dire qu'on est sans doute souvent assez au courant des processus électoraux pour ne pas avoir besoin de prendre connaissance de l'information qu'on y retrouve. Le fait est que la plupart des gens ont pu voter sans problème même si seulement 14 % disent avoir pris connaissance de ce manuel. Il est même en un sens heureux que l'information qu'on y retrouve ne soit pas nécessaire pour pouvoir exercer aisément son droit de vote.

Compte tenu que ces questions ne s'adressent qu'à ceux qui ont prix connaissance du manuel de l'électeur, ce qui réduit considérablement les tailles échantillonnales, les écarts entre 2007 et 2003 ne sont significatifs dans aucun cas.

Les gens qui sont insatisfaits des services offerts par le DGEQ en général sont également plus critiques sur la plupart des dimensions, incluant ces trois aspects-ci.

Compte tenu que ces questions s'adressaient à un sous-groupe limité de répondants, il y a très peu d'écarts significatifs entre les segments démographiques. En particulier, il n'y a pas d'écart significatif entre les francophones et les non francophones.

Chapitre 3

Carte de rappel

Réception de la carte de rappel

Q5. Dans la semaine qui précède le jour du vote, le Directeur général des élections vous a fait parvenir une carte de rappel vous indiquant l'endroit de votre bureau de vote ainsi que le nom des candidats de votre circonscription. Avez-vous reçu cette carte de rappel ?

(Pourcentage de oui)

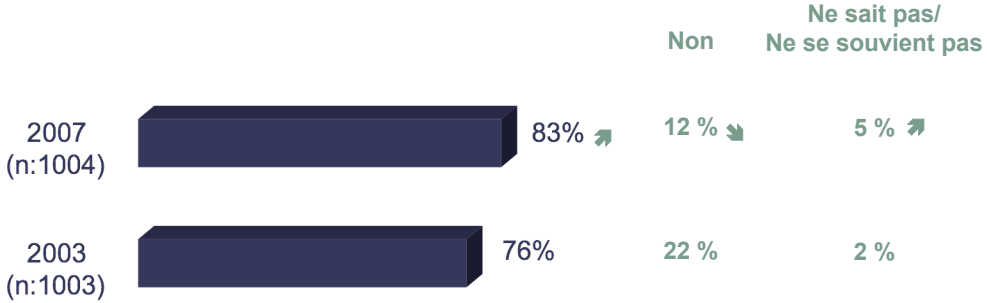

: Différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse

Plus de 80 % des gens disent avoir reçu la carte de rappel

À l'inverse de que l'on observait dans les deux sections précédentes, cette fois-ci significativement plus de gens se souviennent avoir reçu la carte de rappel : la proportion est passée de 76 % à 83 % alors qu'à l'inverse, la proportion de ceux qui disent catégoriquement ne pas l'avoir reçue a diminué de presque la moitié passant de 22 % à 12 %.

On retrouve des proportions significativement supérieures de gens qui disent ne pas l'avoir reçue parmi les groupes suivants :

- les résidants de la région de Montréal : 15 %;
- les personnes ayant des revenus familiaux de moins de 25 000 $: 18 %;
- ceux qui n'ont pas voté lors de la dernière élection : 25 %.

Encore là, dans ce dernier cas, on peut se demander si c'est parce qu'ils n'ont pas reçu la carte qu'ils n'ont pas voté ou inversement si c'est parce qu'ils ne se sont pas intéressés à la question électorale qu'ils n'ont pas voté et n'ont pas remarqué la carte de rappel non plus.

Compte tenu du taux significativement plus faible à Montréal et parmi les gens à faibles revenus, on peut penser plus généralement que les locataires (plus nombreux parmi les résidants de Montréal et les gens à plus faibles revenus) sont peut-être un peu moins susceptibles d'avoir reçu la carte de rappel que les propriétaires.

Remarquons enfin que par rapport à la langue, il n'y a pas de différence quant à la proportion de ceux qui disent ne pas l'avoir reçue (12 % dans les deux cas) mais que les non francophones sont un peu plus nombreux (9 % vs 4%) à ne pas se souvenir s'ils l'ont reçue ou non.

Qualité de la carte de rappel

Q6. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants : « La carte de rappel … »

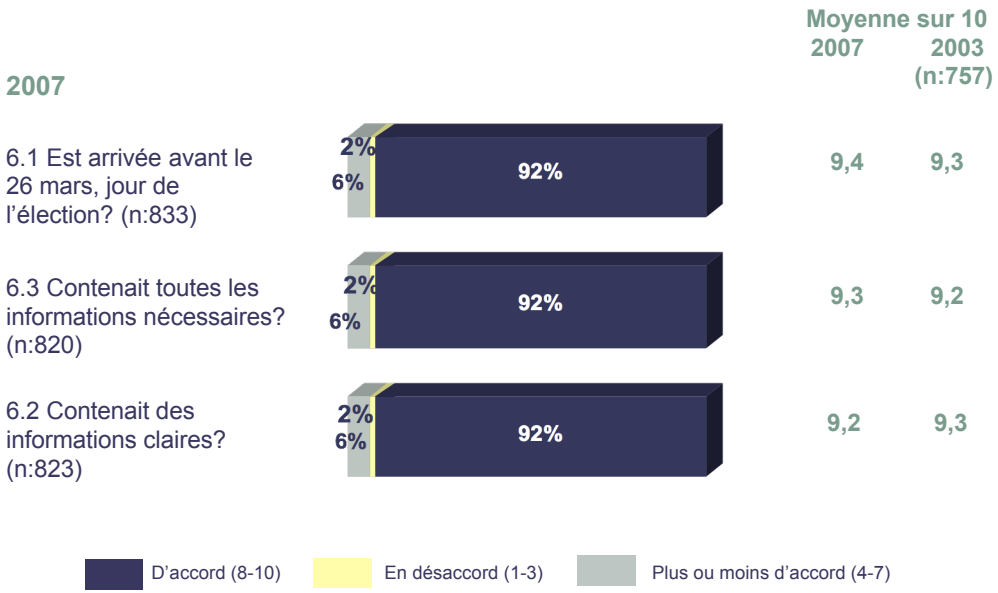

Des excellentes notes

Par rapport au manuel de l'électeur, la carte de rappel reçoit des notes d'appréciation nettement supérieures.

Pour les trois dimensions évaluées, la note moyenne obtenue se situe à 9,2 sur 10 ou plus et, dans les trois cas, 92 % des répondants ont donné des notes de 8 ou plus quant à leur niveau d'accord avec l'affirmation.

Dans tous les cas, les écarts par rapport à 2003 sont de moins de un dixième de point sur 10 et sont donc tout à fait non significatifs.

Les non francophones donnent une note un peu moindre pour le délai de livraison

Dans leur cas, ils donnent une note moyenne de 8,9 (ce qui est encore très bon) comparativement à 9,4 pour les francophones.

Les citoyens ayant des revenus familiaux médians donnent une note moyenne plus élevée pour le caractère complet des informations et leur clarté

Pour les gens qui ont des revenus familiaux se situant entre 25 000 $ et 55 000 $, la note moyenne est de 9,6 comparativement à 9,3 dans l'ensemble.

Les gens ayant des revenus familiaux médians donnent également des notes un peu plus élevées pour la clarté de l'information.

Dans ce cas, la note moyenne sur 10 est de 9,5 pour ceux qui ont déclaré des revenus familiaux se situant entre 35 000 $ et 75 000 $.

En bref, l'évaluation de la qualité des informations contenues sur la carte de rappel est excellente et, cette année, il n'y a pas d'écart important entre les francophones et non francophone.

Chapitre 4

Publicité

Pénétration des annonces parues dans les journaux

QP1. Le Directeur général des élections a publié dans les journaux différentes annonces publicitaires informant des mesures nécessaires pour pouvoir exercer votre droit de vote. Les annonces sont illustrées par des personnes qui s'élèvent dans les airs avec la mention « Le 26 mars, je m'exprime. Je vote. ». Ces annonces expliquent les différentes étapes du calendrier électoral auxquelles l'électeur doit se référer pour exercer son droit de vote. Avez-vous vu l'une ou l'autre de ces annonces?

(Pourcentage de oui)

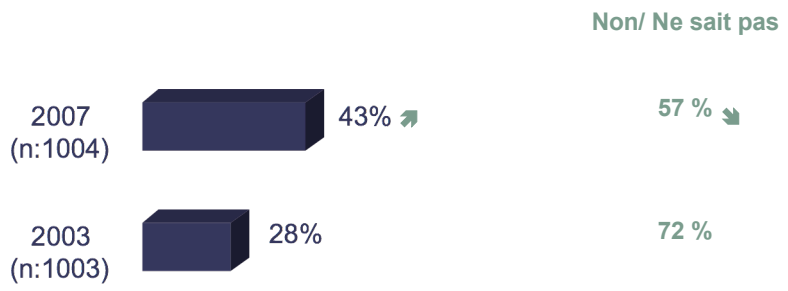

NOTE : Les annonces publiées en 2007 étaient différentes de celles de 2003, de plus, le poids médiatique de ces annonces pour chacune des années est inconnu, il serait donc imprudent de porter des conclusions sur la base de l'écart observé.

: Différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse

Des annonces beaucoup plus remarquées qu'en 2003

Au total cette année, 43 % des personnes interrogées nous ont dit avoir remarqué les annonces publiées dans les journaux par le Directeur des élections contre 28 % en 2003.

Remarquons qu'il n'est pas impossible qu'il y ait cependant une certaine confusion dans la mesure où cette année, nous n'évaluions que les publicités imprimées alors qu'en 2003, on évaluait d'abord les publicités télévisées puis les publicités imprimées. Cette distinction en 2003 rendait peut-être un peu plus évidente aux répondants qu'on ne parlait que des publicités imprimées. Comme les répondants ne sont pas toujours parfaitement attentifs aux questions, il n'est pas exclu que cette année certains répondants aient dit avoir vu les publicités imprimées alors qu'en réalité, ils se remémoraient plutôt celles qui ont été diffusées à la télévision et dont le visuel est très voisin.

Aussi, comme mentionné dans la note au bas du tableau, le poids médiatique n'est pas pris en compte ici. Pour toutes ces raisons, il faut donc garder une approche nuancée lorsqu'on compare 2003 et 2007 dans ce cas-ci.

Cela dit, hormis le fait d'être allé voter ou non, il n'y a pas d'écart significatif entre les principaux segments démographiques et en particulier le taux de pénétration est sensiblement le même pour les francophones et les non francophones.

Par contre, ceux qui n'ont pas voté lors de la récente élection sont moins nombreux (29 %) a avoir remarqué la publicité imprimée du Directeur général des élections.

Appréciation des annonces parues dans les journaux

QP2. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

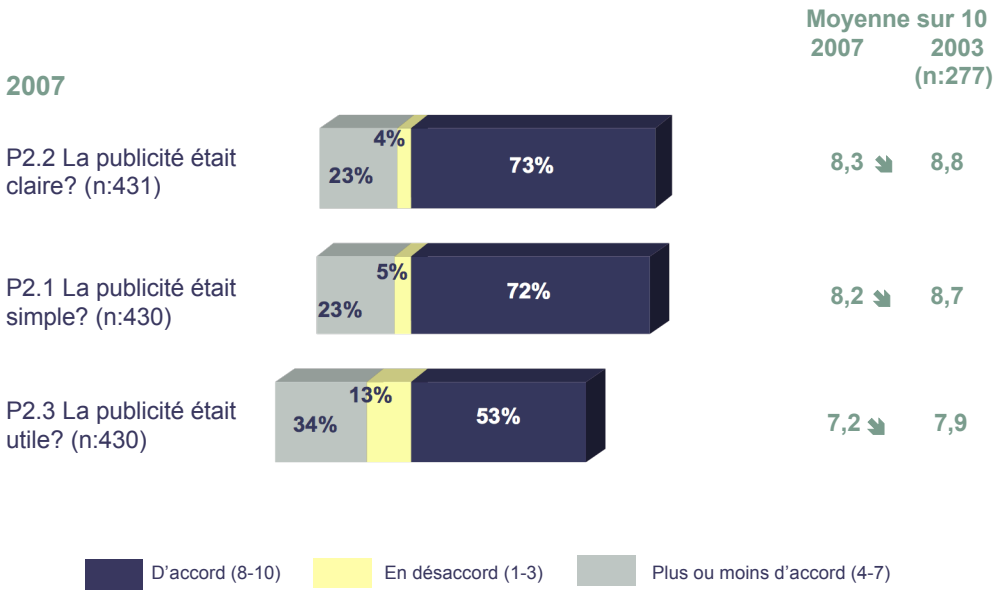

: Différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse

Une note correcte pour la clarté et la simplicité mais plutôt faible en ce qui concerne l'utilité

Même si plus de gens ont vu la publicité en 2003, ils lui donnent par contre des notes plus faibles pour les dimensions évaluées.

Dans le cas de la clarté et de la simplicité de la publicité, la note reste assez bonne soit un peu au-dessus de 8. Dans le cas de l'utilité de la publicité cependant, la note est plutôt faible avec une moyenne de 7,2 sur 10 et seulement environ la moitié des répondants qui sont d'accord (note de 8, 9 ou 10 sur 10) pour dire que la publicité était utile.

Clarté de la publicité

Les gens des groupes d'âge médians (surtout les 45 - 64 ans) trouvent la publicité généralement un peu moins claire (note moyenne d'un peu moins de 8 sur 10) alors qu'à l'inverse les plus jeunes et les plus âgés (9,2 pour les 18 - 24 ans et 9,0 pour les plus de 75 ans) donnent de meilleures notes dans ce cas.

Phénomène intéressant, même si l'écart n'est significatif qu'au seuil de 10 %, il semble que les non francophones soient portés à donner des notes un peu plus fortes que les francophones (8,6 vs 8,2) pour la clarté de cette publicité.

Enfin, les gens qui appartiennent à des ménages dont les revenus familiaux sont plus faibles voient généralement la publicité plus claire que ceux qui appartiennent à des ménages dont les revenus sont plus élevés : la note moyenne est de 8,7 pour les gens dont le revenu familial est inférieur à 25 000 $ alors que cette note est plutôt de 7,4, par exemple, pour les citoyens dont le revenu de ménage est 100 000 $ ou plus.

Appréciation des annonces parues dans les journaux - Suite

Simplicité de la publicité

On observe sensiblement les mêmes résultats en ce qui concerne la simplicité de la publicité qui est, au fond, un concept très voisin de la clarté de la publicité.

Utilité de la publicité

Parmi les groupes qui ont donné des notes plus fortes pour l'utilité de cette publicité, on retrouve de façon fort intéressante :

- les plus jeunes (8,0 pour les moins de 25 ans);
- les non francophones (8,0).

À l'inverse, les personnes dont le revenu de ménage est de 100 000 $ ou plus donnent une note significativement plus faible à l'utilité de cette publicité (6,0).

Cette question, comme à peu près toutes les autres questions d'appréciation, est directement corrélée à la satisfaction générale des services offerts par le DGEQ. Par exemple, pour l'utilité, la note moyenne est de 4,7 pour ceux qui sont insatisfaits des services, 6,6 pour ceux qui sont assez satisfaits et 7,8 pour ceux qui sont très satisfaits.

Chapitre 5

Site Web

Consultation du site Web du DGEQ

Q7. Au cours de la période électorale, avez-vous consulté le site Web du Directeur général des élections du Québec ?

(n:1004)

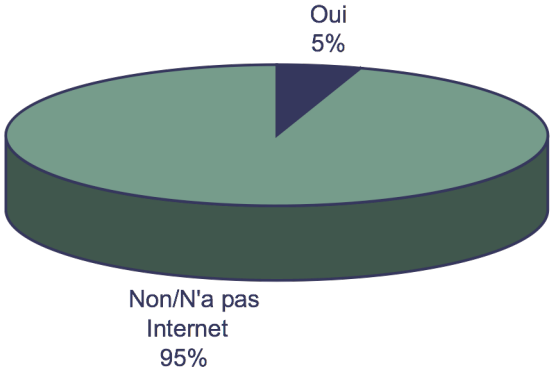

Près de 5 % des gens ont consulté le site Web du DGEQ au cours de la récente période électorale

De façon plus précise, la proportion est évaluée à 4,7 %. Même si c'est une faible proportion, compte tenu du nombre d'électeurs québécois, cela représente tout de même plus de 250 000 visiteurs.

On observe des proportions de visiteurs plus élevées parmi les groupes suivants:

- les 18 - 24 ans : 10 %;
- les personnes ayant complété une scolarité universitaire (8 %);
- les personnes dont les revenus familiaux se situent entre 55 000 $ et 100 000 $ (9 %).

Par contre, et sans surprise, les personnes dont la scolarité est de 12 ans ou moins ont peu fréquenté le site Web du DGE (2 %). Phénomène intéressant par contre, il n'y a pas de différence significative entre les francophones et les non francophones.

Consultation du site Web du DGEQ -Suite

Q8. Pour quelle(s) raison(s) ?

(n:45)

Total de 2 mentions

Raisons	%
Localisation des bureaux/où voter	32
Information sur les candidats/les partis	25
Information ou inscription pour faire partie du personnel électoral	6
Pour porter plainte	6
S'inscrire comme électeur/changement d'adresse	6
Information sur les résultats de scrutin	5
Par curiosité	5
Information sur les heures d'ouverture des bureaux de scrutin	5
Pour un travail scolaire	4

Toutes les mentions apportées par au moins 4 % des répondants

Les raisons de consulter le site Web sont assez diversifiées

En fait, il y en deux qui ont été mentionnées par plus de 6 % des répondants soit pour s'informer sur la localisation des bureaux de scrutin, savoir où aller voter et deuxièmement, pour obtenir de l'information sur un candidat ou un parti (25 %).

Beaucoup d'autres raisons différentes ont été mentionnées aussi mais par quelques personnes seulement (soit de 1 à 3 répondants sur les 45 participants au sondage qui avaient consulté le site Web du DGE au cours de la période électorale).

Appréciation du site Web du DGEQ

Q9. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

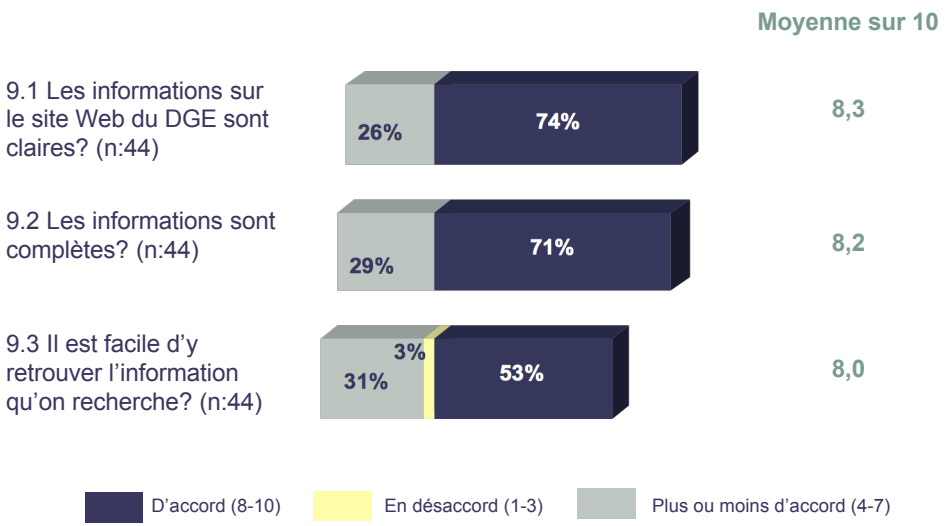

Un niveau d'appréciation qui est correct sans être enthousiaste

Les notes moyennes obtenues sur 10 pour les trois dimensions évaluées par rapport au site Web soit la clarté des informations qu'on y retrouve, leur caractère complet et la facilité à retrouver l'information dans le site obtiennent des notes qui sont bonnes sans cependant démontrer beaucoup d'enthousiasme (notes se situant entre 8,0 et 8,3 sur 10).

Compte tenu du petit nombre de répondants dans l'échantillon qui ont visité le site Web du DGE au cours de la période électorale (44 répondants), il n'est pas possible de produire dans ce cas-ci une analyse par segment démographique.

Chapitre 6

Demandes d’information

Visites au bureau du directeur du scrutin

Q10. Au cours de la période électorale, vous êtes-vous rendu au bureau du directeur du scrutin de votre circonscription ?

(Pourcentage de oui)

Un peu plus de répondants se sont rendus au bureau du directeur du scrutin cette année

Ainsi, cette année, 9 % des répondants ont dit s'être rendus au bureau du directeur du scrutin de leur circonscription au cours de la période électorale comparativement à 6 % en 2003.

On retrouve des proportions supérieures de gens qui se sont rendus à leur bureau du directeur du scrutin parmi les groupes suivants :

- les personnes de 65 à 74 ans (15 %);
- ceux qui ont 12 ans ou moins de scolarité (12 %);
- les francophones (11 %);
- ceux qui ont des revenus familiaux de moins de 15 000 $ (17 %).

En résumé, la clientèle qui se rend davantage dans les bureaux des directeurs du scrutin est surtout constituée de personnes plus âgées, moins scolarisées et à plus faibles revenus, bref une clientèle appartenant à des catégories socio-économiques un peu plus défavorisées et une clientèle peut-être un peu plus anxieuse.

: Différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse

Appréciation des services offerts par les bureaux des directeurs du scrutin

Q11. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

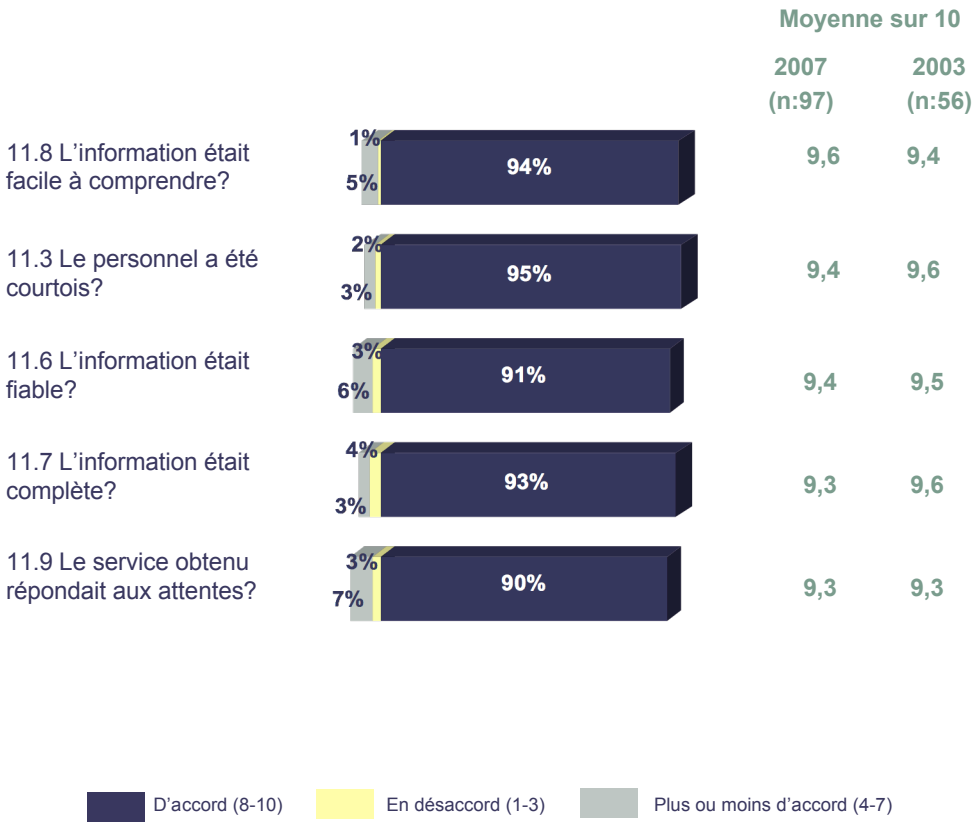

Une performance semblable à celle de 2003

Compte tenu que les questions d'appréciation des services reçus dans les bureaux des directeurs du scrutin ne s'adressent qu'à ceux qui s'y sont rendus soit des échantillons beaucoup plus petits (et en particulier de seulement 56 personnes en 2003), les écarts observés entre les résultats de cette année et ceux de la dernière élection ne sont nullement significatifs. De toute façon, même sans aucunement tenir compte de la marge d'erreur, on voit que les deux évaluations sont très voisines.

Aussi, l'autre constat qui ressort immédiatement des notes du tableau ci-contre est que ces évaluations sont très positives : toutes les notes se situent entre 9,0 et 9,6 sur 10, ce qui est excellent.

Le petit nombre de répondants pour ces questions ne nous permet pas de faire d'analyses sophistiquées par segment mais il est très clair que l'appréciation des gens qui se sont rendus dans les bureaux des directeurs du scrutin est très positive et qu'il n'y a là aucun problème important à signaler.

Appréciation des services offerts par les bureaux des directeurs du scrutin -Suite

Q11. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

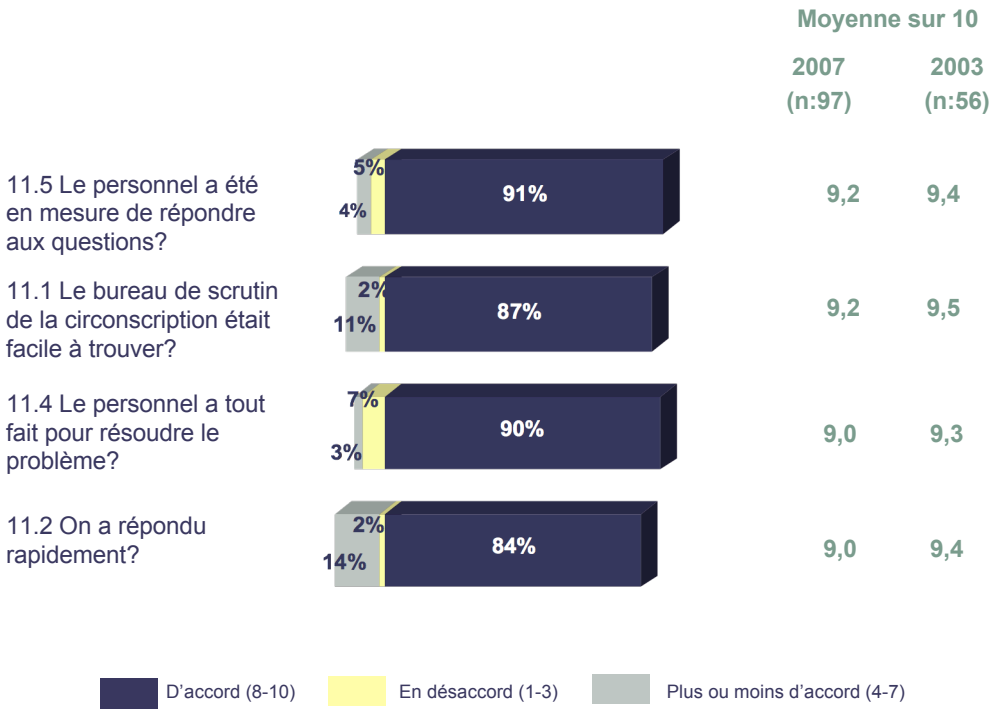

Utilisation des services téléphoniques

Q12. Lors de la dernière élection générale, avez-vous contacté le directeur du scrutin de votre circonscription ou le centre de renseignements du Directeur général des élections à Québec (1-888-élection ou 528-0422 pour la région de Québec) pour obtenir des informations par téléphone ?

(Pourcentage de oui)

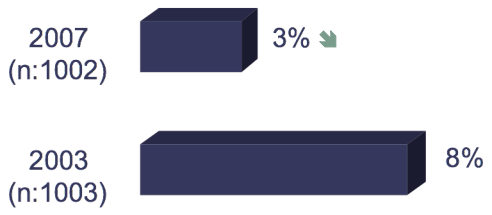

: Différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse

À l'inverse, moins de gens cette année ont contacté les services de renseignements téléphoniques

Selon l'enquête, la proportion serait passée de 8 % des électeurs en 2003 à environ 3 % cette année, une diminution significative de cinq points.

Encore là, il faut aussi se rappeler que 3 % des électeurs représentent tout de même près de 200 000 appels et même probablement plus s'ils ont contacté le DGE à plus d'une reprise. Malgré la faible proportion d'électeurs donc, il s'agit tout de même d'un volume d'appels important à traiter pour les différentes instances de renseignement du DGE.

Il y a un seul groupe qui se démarque plus particulièrement comme ayant contacté les services de renseignements téléphoniques en plus grande proportion, il s'agit de ceux qui ont des revenus familiaux de moins de 15 000 $ (8 %).

Service téléphonique utilisé

Q13. Avez-vous communiqué avec… ?

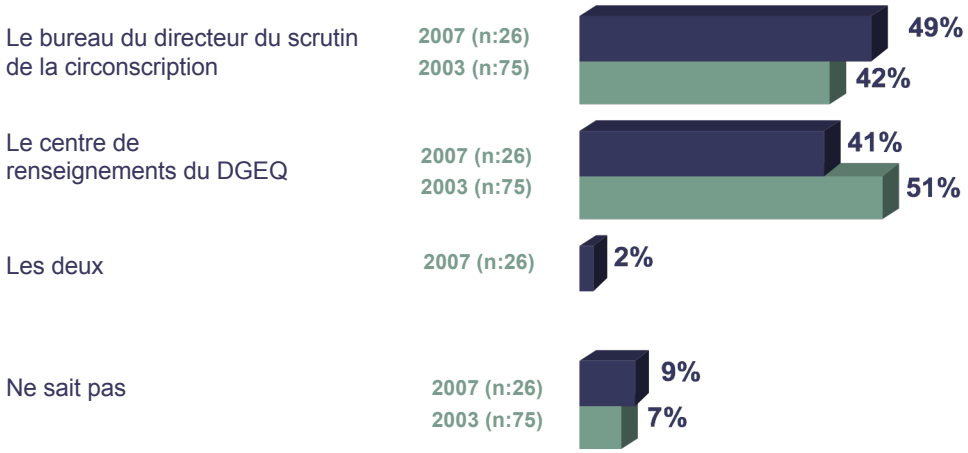

Une répartition équilibrée entre les bureaux des circonscriptions et le centre de renseignements téléphoniques

Cette année, on observe qu'une proportion un peu plus grande des appels aurait été dirigée vers les bureaux des directeurs du scrutin de chacune des circonscriptions (49 %) par rapport au centre de renseignement centralisé (41 %). Après répartition de ceux qui ne se souviennent pas où ils ont appelé, on obtiendrait quelque chose du genre, 56 % dans les bureaux de circonscription vs 46% au centre de renseignement provincial compte tenu que
2 % disent avoir appelé aux deux endroits.

Les résultats étaient légèrement différents en 2003 mais compte tenu du petit nombre de gens qui ont contacté les renseignements téléphoniques parmi notre échantillon (seulement 26 personnes cette année et 75 en 2003), les données sont très approximatives et les écarts non significatifs.

Appréciation des services téléphoniques

Q14. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

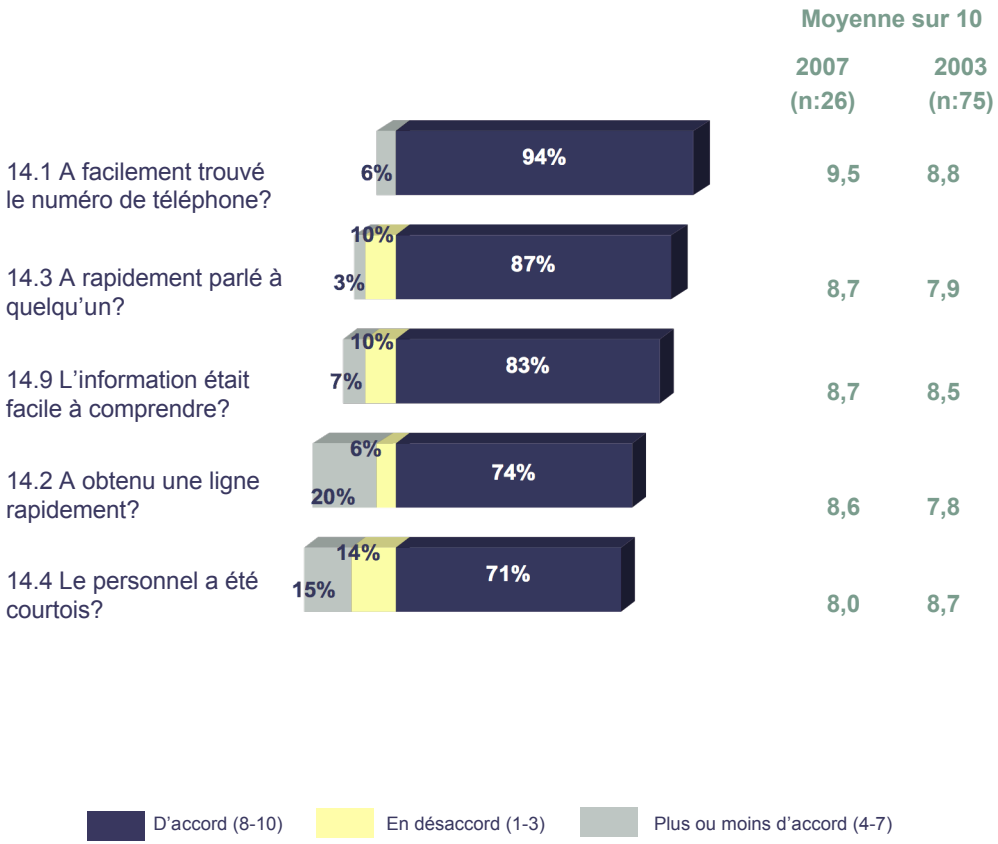

Une évaluation nuancée

Les quatre premiers items, ceux qui obtiennent les meilleures notes, obtiennent de très bons scores avec des notes moyennes sur 10 supérieures à 8,5. En particulier, la facilité à retracer le numéro de téléphone pour joindre les renseignements téléphoniques obtient une note excellente de 9,5 sur 10. De même, la facilité à comprendre l'information fournie, la possibilité de parler rapidement à quelqu'un et d'obtenir la ligne rapidement, bref tout ce qui concerne l'accessibilité, est très bien évalué.

À un deuxième degré, la courtoisie du personnel est évaluée comme bonne mais sans atteindre le niveau d'excellence de l'accessibilité, avec une note moyenne de 8,0 sur 10.

Par contre, les cinq derniers éléments obtiennent des notes moyennes se situant entre 7,3 et 7,7 sur 10 et méritent donc de faire l'objet d'une réflexion dans le cadre du plan d'amélioration continue des services.

Par opposition aux dimensions d'accessibilité et de courtoisie, qui étaient plutôt bien évaluées, ces dimensions moins bien évaluées concernent plutôt la capacité et la volonté démontrées par le personnel à résoudre le problème de l'électeur et à lui fournir de l'information qui le satisfasse, à la hauteur de ses attentes.

Notons finalement qu'avec seulement 26 répondants au sondage qui ont communiqué avec les services de renseignements téléphoniques du DGE, il n'est pas possible de faire dans ce cas-ci l'analyse segmentée des résultats ni de distinguer de façon valable entre les appels faits au centre de renseignements vs ceux faits aux bureaux locaux. De même, les comparaisons avec les résultats de 2003 sont tout à fait indicatives et n'ont pas de véritables valeurs statistiques.

Appréciation des services téléphoniques -Suite

Q14. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

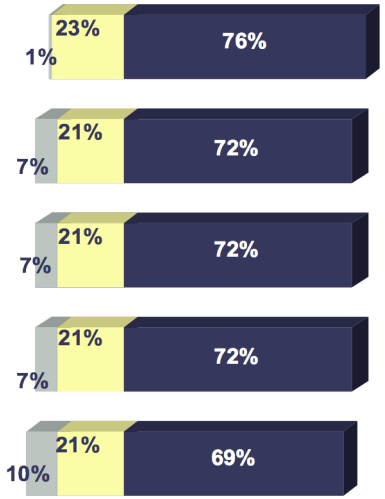

	Moyenne sur 10 2007 (n:26)	Moyenne sur 10 2003 (n:75)
14.10 Le service que vous avez obtenu répondait à vos attentes?	7,7	7,9
14.7 L'information était fiable?	7,6	8,3
14.8 L'information était complète?	7,6	8,1
14.5 Le personnel a tout fait pour résoudre votre problème?	7,5	7,9
14.6 Le personnel a été en mesure de répondre à vos questions?	7,3	8,1

D'accord (8-10) — En désaccord (1-3) — Plus ou moins d'accord (4-7)

Chapitre 7

Commission de révision

Utilisation des services offerts par la Commission de révision

Q15. Vous êtes-vous présenté à une commission de révision afin de vous inscrire ou pour apporter une correction à votre inscription à la liste électorale ?

(Pourcentage de oui)

Au total, 2 % disent avoir utilisé les services offerts par la Commission de révision

Encore une fois, il s'agit d'une très faible proportion par rapport à l'ensemble des électeurs mais, en nombre absolu, cela représente tout de même beaucoup de gens (plus de 100 000).

C'est d'ailleurs exactement la même proportion qu'on avait observée en 2003.

Par contre, on n'observe aucune différence significative selon les variables de segmentation retenues.

Appréciation des services offerts par la Commission de révision

Q16. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

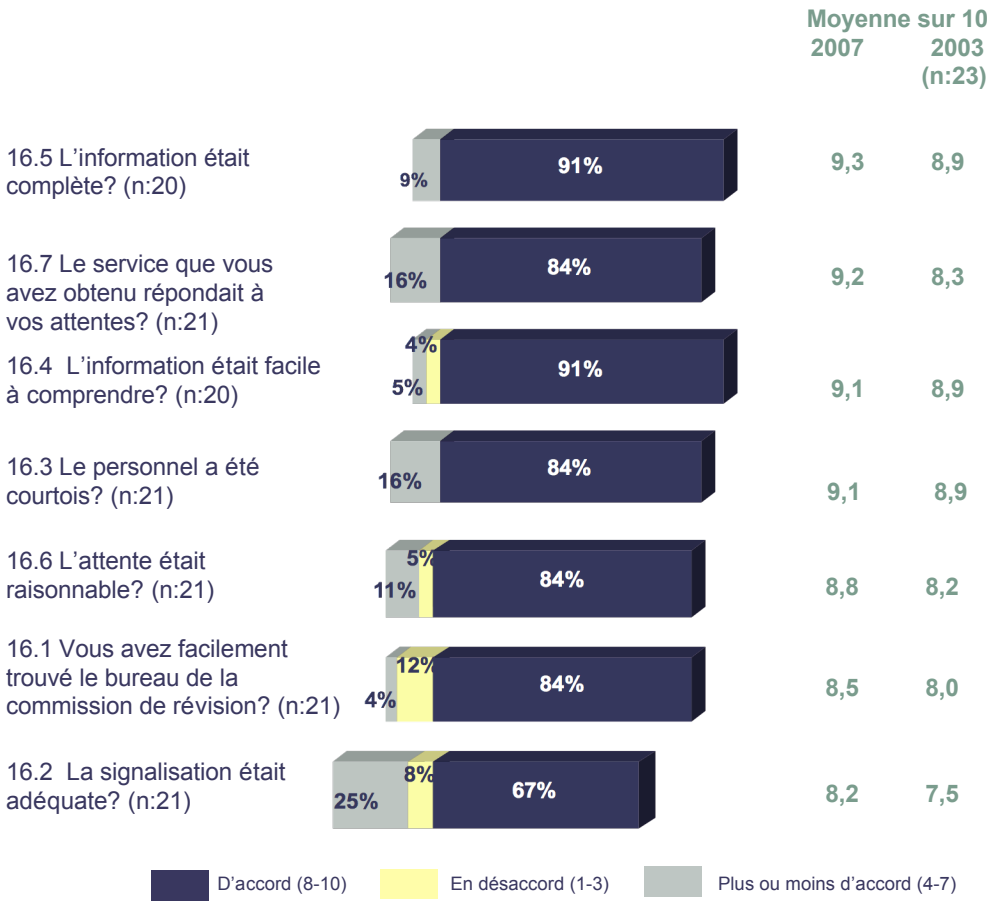

L'appréciation des services de la Commission de révision est très bonne

En effet, pour quatre des sept dimensions évaluées on obtient des notes sur 10 qui sont supérieures à 9,0 et les trois autres se situent entre 8,2 et 8,8.

De fait, la seule note inférieure à 8,5 a été donnée pour la signalisation (note moyenne de 8,2).

Probablement donc que la signalisation pourrait encore être améliorée dans certains cas mais de façon générale, l'évaluation des services offerts par la Commission de révision est supérieure à l'évaluation de la plupart des autres aspects évalués dans les sections précédentes.

Compte tenu que seulement 21 personnes dans notre échantillon ont eu recours aux services de la Commission de révision, il n'est pas possible de faire d'analyses différenciées selon les principaux groupes sociodémographiques. Dans le même ordre d'idées, les comparaisons avec 2003 sont présentées à titre indicatif seulement car avec seulement 23 répondants en 2003, un autre très petit échantillon, les comparaisons entre les deux années sont des plus arbitraires.

Chapitre 8

Le vote

Participation à la dernière élection provinciale

Q17. Lors de la récente élection provinciale, avez-vous voté?

(Pourcentage de oui)

Un biais évident dans les résultats

Comme lors des deux derniers sondages sur le sujet, il appert que le taux de participation déclaré au vote est surévalué. En effet, 87 % des répondants ont déclaré être allés voter alors que dans la réalité la proportion était de seulement un peu plus de 71 %. De fait, le taux de gens qui disent être allés voter la dernière fois est identique à ce qui avait été obtenu en 2003 ou lors de l'étude de SOM de 2004.

Un tel biais est assez naturel puisqu'il est bien certain que les gens qui ne s'intéressent pas du tout au processus électoral et ne vont pas voter sont beaucoup moins susceptibles d'accepter de répondre à un sondage sur le sujet que ceux qui s'y intéressent.

Cela dit, l'étude démontre que le taux de votation est inférieur chez certains groupes. Par exemple, on observe que le taux de votation augmente systématiquement avec l'âge des répondants : il passe d'un minimum de 72 % chez les 18 - 24 ans, à 82 % chez les 25 - 34 ans pour finalement grimper jusqu'à 94 % chez les plus de 65 ans.

De même, les gens les plus scolarisés votent davantage (92 % parmi ceux qui ont complété des études universitaires vs 84 % chez ceux qui n'ont pas dépassé le secondaire).

Participation à la dernière élection provinciale - Suite

Lorsqu'on combine les deux, on observe que chez les plus jeunes, par exemple, le taux de votation augmente aussi avec la scolarité : parmi les 18 - 24 ans, les taux de participation au scrutin qui sont déclarés évoluent ainsi selon le niveau de scolarité :

- 12 ans et moins : 49 %
- 13 - 15 ans : 80 %
- 16 ans et plus : 85 %

On observe le même genre de relation avec le revenu qu'avec l'âge c'est-à-dire que le taux de votation augmente significativement avec les revenus : la proportion passe de 73 % chez ceux qui ont des revenus familiaux inférieurs à 15 000 $ pour monter jusqu'à 97 % chez ceux qui gagnent 100 000 $ et plus.

De façon très stéréotypée donc, le non-votant type est un jeune très peu scolarisé et à faible revenu.

Finalement, le taux de votation est très lié à la satisfaction générale des services offerts par le DGE : 57 % seulement de ceux qui se disent insatisfaits disent être allés voter mais la proportion est de 93 % parmi ceux qui se disent très satisfaits des services du DGE. Comme pour les autres dimensions, si la corrélation est claire, on ne peut pas nécessairement dire quelle est la cause et quel est l'effet.

Participation à la dernière élection provinciale - Suite

Q18. Était-ce…?

	2007 n:869 %	2003 n:876 %
Au bureau de vote ordinaire	85	92
Au bureau de vote par anticipation	14	8
A domicile	1	--

Le vote par anticipation a augmenté en importance cette année

Par rapport à 2003, on observe une augmentation significative du vote par anticipation. Remarquons que ce résultat est bien sûr déjà connu par les statistiques officielles. De fait, phénomène rassurant, le vote par anticipation représente 14 % du vote exprimé selon les données de sondage, ce qui est une proportion très voisine des statistiques officielles.

Le vote par anticipation a été proportionnellement plus important pour certains groupes :

- les résidants de Québec (23 %);
- les personnes de plus de 65 ans (plus de 30 %);
- les personnes ayant des revenus familiaux de moins de 15 000 $ (24 %);
- les femmes (17 %).

Appréciation des services aux bureaux de vote

Q19. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

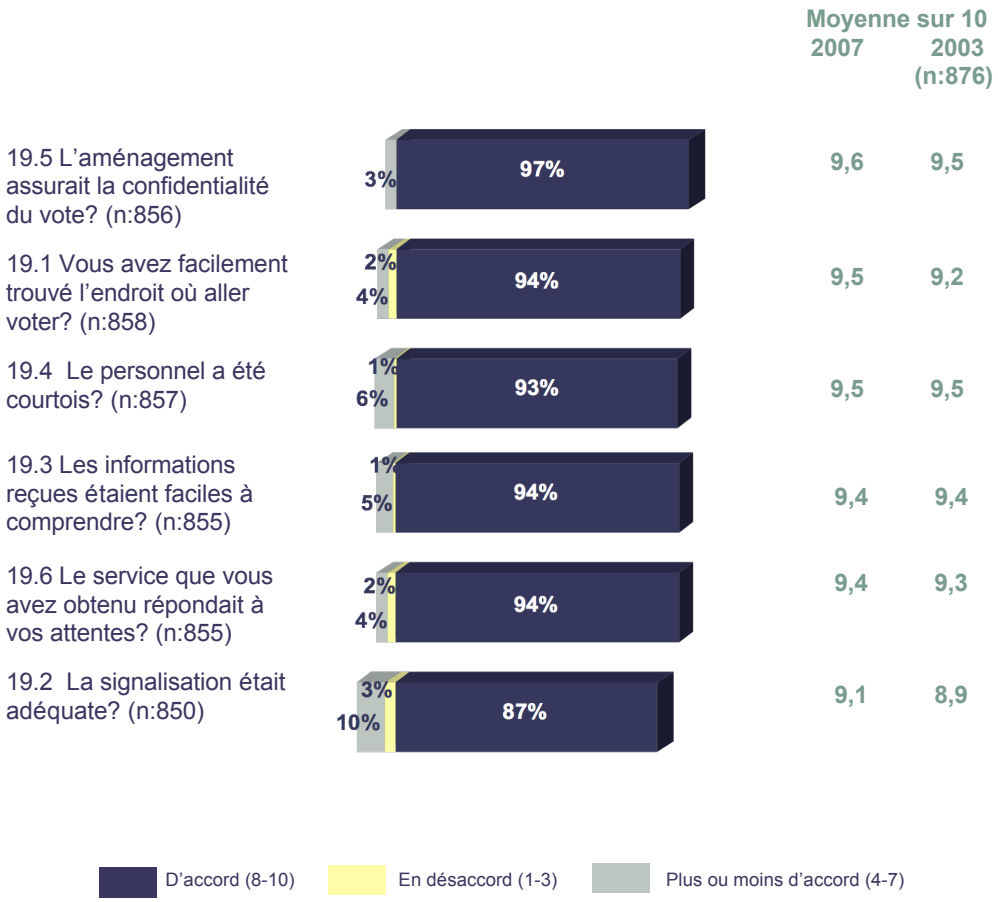

Toutes des notes supérieures à 9

L'évaluation des services reçus pour le vote comme tel est très positive avec toutes des notes supérieures à 9, pour chacune des six dimensions évaluées. En réalité, les notes sont même toutes d'au moins 9,4 sauf pour la signalisation (9,1).

Par ailleurs, ces résultats ne sont pas nouveaux puisque déjà en 2003 l'évaluation était très positive. De fait, la seule dimension qui s'est améliorée significativement (de 9,2 à 9,5) est qu'il a été plus facile de trouver l'endroit où aller voter.

La confidentialité du vote

L'affirmation à l'effet que l'aménagement assurait la confidentialité du vote est la dimension qui a obtenu la note la plus élevée avec une moyenne de 9,6. On observe même des groupes qui donnent des notes significativement supérieures :

- les résidants de Québec (9,8);
- les électeurs de plus de 55 ans (9,8);
- ceux qui ont des revenus familiaux de 25 000 $ à 35 000$ (9,9);
- ceux qui se sont dits très satisfaits des services offerts par le DGEQ de façon générale (9,9).

Il n'y a par contre pas de groupes qui se distinguent significativement par des notes moyennes inférieures pour cette dimension.

Appréciation des services aux bureaux de vote - Suite

Facilité à trouver le bureau de vote

C'est une autre dimension avec une excellente note de 9,5 sur 10. Dans ce cas, la note est même supérieure pour les groupes suivants :

- ceux qui résident à l'extérieur de Montréal et Québec (9,7);
- ceux qui sont très satisfaits des services du DGEQ en général (9,8).

Courtoisie du personnel

Avec une note de 9,5, le personnel électoral qui a travaillé le jour des élections mérite certainement un bon mot. La note est même supérieure pour les groupes suivants :

- les résidants de Québec (9,7);
- les électeurs de plus de 65 ans (9,8);
- ceux qui sont très satisfaits des services du DGEQ (9,8).

Les informations reçues étaient faciles à comprendre

Non seulement la note moyenne globale de 9,4 est-elle excellente mais, en plus, ce sont les moins scolarisés qui évaluent le plus positivement la facilité à comprendre les informations reçues (9,6).

Le service obtenu répondait aux attentes

Là aussi, la note moyenne est excellente à 9,4 et elle est même supérieure pour :

- les résidants de Québec (9,7);
- les personnes de 55 ans et plus (9,7);
- les personnes qui ont des revenus familiaux de 25 000 $ à 35 000 $ (9,7);
- ceux qui sont très satisfaits des services du DGEQ de façon générale (9,8).

La signalisation était adéquate

Même si c'est la plus faible des notes pour les dimensions évaluées ici, avec une moyenne de 9,1, l'appréciation demeure excellente. Elle est même supérieure pour :

- les 55 - 64 ans (9,3);
- ceux qui ont des revenus familiaux de 25 000 $ à 55 000 $ (9,4);
- ceux qui sont très satisfaits des services du DGE (9,5).

Une évaluation très positive sur toute la ligne

En bref, l'évaluation est très positive sur toute la ligne et si certains groupes se démarquent par des niveaux de satisfaction encore plus exceptionnels, on ne retrouve pas de groupes pour lesquels les notes moyennes seraient significativement inférieures sauf pour ceux qui sont insatisfaits des services offerts par le DGEQ de façon tout à fait générale.

L'heure du vote

Q20. À quelle heure êtes-vous allé voter ?

Heures	2007 n:857 %	2003 n:876 %
De 9h30 à 11h30	21	23
De 11h30 à 13h30	12	11
De 13h30 à 15h30	18	18
De 15h30 à 18h30	35	32
De 18h30 à 20h00 (20 h 30 en 2003)	14	16

Une forte concentration entre 15 h 30 et 18 h 30

Comme beaucoup d'employeurs mettent fin à l'horaire habituel de travail un peu plus tôt justement pour permettre aux électeurs de se rendre voter, il n'est pas surprenant qu'on observe une bonne concentration du vote entre 15 h 30 et 18 h 30.

Ce résultat n'est d'ailleurs pas nouveau puisque la distribution par plage horaire n'est pas significativement différente de ce qui avait été mesuré en 2003.

L'heure dépend beaucoup de l'âge des individus

Par exemple, une forte proportion de 55 ans et plus votent dans la première période (de 9 h 30 à 11 h 30) alors que seulement 4 % des 18 - 24 ans votent à cette heure. Chez les 75 et plus, ce sont la majorité (53 %) qui disent avoir voté dès cette première période.

À l'inverse, chez les moins de 35 ans, plus de 20 % ont voté dans la dernière heure et demie alors que ce n'est qu'environ 2 % des personnes de 65 ans ou plus qui ont voté à cette heure tardive.

Temps d'attente lors du vote et maximum perçu

Q21. Combien de temps avez-vous attendu pour voter?

(n:858)

Temps d'attente pour voter	%	% cumulatif
N'a pas attendu	26	26
Moins de 10 minutes	58	84
10 à 15 minutes	10	94
16 à 20 minutes	3	97
21 à 30 minutes	2	99
Plus de 30 minutes	1	100

Temps d'attente pour voter selon l'heure où on est allé voter

	% qui ont attendu		
Heure du vote	Plus de 10 minutes	Plus de 15 minutes	Plus de 20 minutes
9 h 30 - 11 h 30	22	11	6
11 h 30 - 13 h 30	15	2	1
13 h 30 - 15 h 30	8	2	--
15 h 30 - 18 h 30	17	6	4
18 h 30 - 20 h 00	14	7	2

À peine 6 % des électeurs ont attendu plus de 15 minutes pour voter

C'est peu surtout si l'on tient compte que plus du quart des électeurs disent ne pas avoir attendu du tout et qu'au total, presque 85 % des électeurs n'ont pas eu à attendre plus de 10 minutes.

Aussi, il n'y a pas de différence significative selon les régions, ni les autres descripteurs démographiques d'ailleurs.

Le temps d'attente dépend de l'heure à laquelle on va voter

La période idéale pour minimiser son temps d'attente est en début d'après-midi (entre 13 h 30 et 15 h 30) alors que les périodes les moins favorables sont à l'ouverture (9 h 30 à 11 h 30) et avant le souper.

Temps d'attente lors du vote et maximum perçu - Suite

Q22. Quel serait le temps d'attente maximum que vous seriez prêt à accepter lorsque vous allez voter?

	2007		2003	
Attente jugée maximum	n:856 %	Cumulatif %	n:876 %	Cumulatif %
Moins de 10 minutes	26 ↗	26 ↗	19	19
10 à 15 minutes	35 ↘	61	44	63
16 à 20 minutes	15 ↗	76	10	73
21 à 30 minutes	14	90	16	89
Plus de 30 minutes	10	100	11	100

↗↘ : Différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse

La plupart des gens s'attendent à pouvoir voter en moins de 15 minutes

Par rapport à 2003, on observe un peu plus de gens cette année qui disent qu'ils s'attendent à pouvoir voter en moins de 10 minutes (26 % vs 19 %) mais, au cumulatif, la situation se rétablit dès la barre des 15 minutes. Il faut dire qu'en 2007, les choix de réponse étaient lus aux répondants alors qu'en 2003, les choix de réponse n'étaient pas lus. Cela peut expliquer ces légères variations mais au cumulatif, les deux portraits sont néanmoins très semblables.

Sur cette question, il n'y a pas d'écart significatif entre les variables de segmentation. Cependant, les gens qui sont insatisfaits des services offerts par le DGEQ se montrent moins patients que les autres : 42 % d'entre eux considèrent qu'un temps d'attente maximum devrait être inférieur à 10 minutes.

Quoi qu'il en soit, dans la réalité, les temps d'attente sont généralement beaucoup plus courts puisque 94 % de gens disent avoir voté en 15 minutes ou moins et 84 % en 10 minutes ou moins.

Temps d'attente lors du vote et maximum perçu -Suite

Proportion de répondants ayant attendu plus longtemps que leur temps d'attente jugé admissible

Temps d'attente maximum admissible	%
Moins de 10 minutes (n:224)	10
10 à 15 minutes (n:303)	5
16 à 20 minutes (n:131)	7
21 à 30 minutes (n:108)	3
Plus de 30 minutes (n:90)	--

Proportion totale de répondants ayant attendu plus longtemps que ce qu'ils jugent le temps d'attente maximum admissible : 6 %

Au total, 6 % des gens ont attendu plus longtemps que le temps qu'ils jugent raisonnable

Le tableau ci-contre présente les proportions de gens qui estiment avoir attendu plus longtemps pour voter que le temps qu'ils jugent raisonnable. Par exemple, sur la première ligne, on observe que 10 % des gens qui trouvent qu'un temps raisonnable pour voter devrait se situer en dedans de dix minutes ont dû attendre plus de 10 minutes. Évidemment, plus on est prêt à attendre longtemps avant de voter, plus faible est la chance d'avoir dû attendre plus longtemps encore.

Au total, on estime que 6 % des gens ont dû attendre pour voter une période plus longue que ce qu'ils jugent raisonnable. Ces données sont par contre un peu approximatives puisque l'analyse se fait par intervalles et non minute par minute.

Chapitre 9

Photos des candidats

Notoriété des affiches avec les photos des candidats

Q23.1. Avez-vous remarqué l'affiche avec les photos des candidats de votre circonscription dans le bureau de vote ?

(n:858)

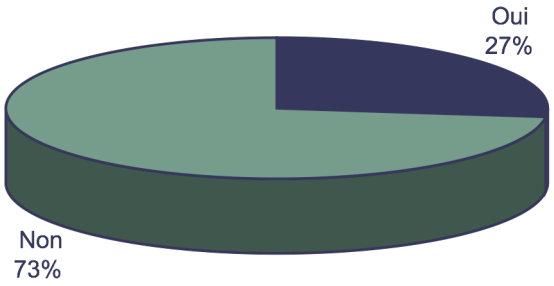

Seulement un peu plus du quart des gens ont remarqué les affiches avec les photos des candidats dans leur bureau de vote

La proportion de gens qui disent avoir remarqué ces photos est un peu plus élevée chez certains groupes d'électeurs :

- les 18 - 24 ans (42 %);
- ceux qui ont 12 ans ou moins de scolarité (33 %);
- ceux qui ont des revenus familiaux de 15 000 $ ou moins (44 %);

À l'inverse, les proportions sont significativement moindres pour :

- les 45 - 54 ans (20 %);
- ceux qui ont une scolarité universitaire (20 %);
- ceux qui ont des revenus familiaux de 75 000 $ à 100 000 $ (16 %).

Utilité des affiches avec les photos des candidats

Q23.2. Trouvez-vous… utile d'avoir une photographie de chacun des candidats avec son nom et son parti dans les bureaux de vote?

(n:854)

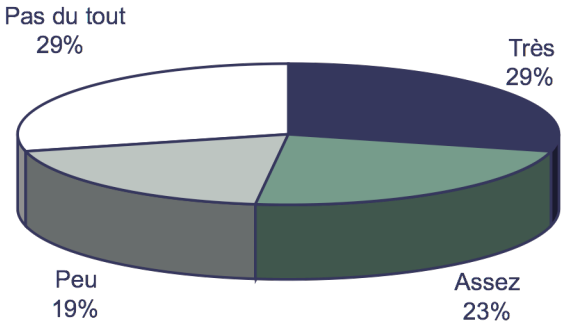

Qu'on les ait remarquées ou non, on est assez partagé sur l'utilité d'avoir les photographies des candidats et le nom de leur parti

Ainsi, parmi les gens qui ont voté, 53 % des répondants disent qu'il est très (29 %) ou assez (23 %) utile d'avoir la photographie de chacun des candidats dans les bureaux de vote mais la proportion de ceux qui sont d'avis inverse est proche, à 48 %.

Plus on est âgé, moins on trouve cela utile. La proportion de ceux qui disent que ce n'est pas utile du tout part de 14 % chez les 18 - 24 ans. Elle se situe ensuite entre 25 % et 29 % des 25 - 64 ans et s'établit plutôt à 43 % pour les personnes de 65 ans et plus.

Par contre et malgré que ce soit un peu à contre-courant des résultats sur l'âge, on observe des proportions supérieures de gens qui disent que c'est très utile parmi ceux qui sont très peu scolarisés (34 % parmi ceux qui n'ont pas dépassé le secondaire) et ceux qui ont les plus faibles revenus familiaux (49 % parmi ceux qui ont des revenus de moins de 15 000 $).

Chapitre 10

Satisfaction globale

Satisfaction globale

Q24. Dans l'ensemble, sur une échelle de 1 à 10, à quel point diriez-vous que vous êtes satisfait des services offerts par le Directeur des élections du Québec à l'occasion de la récente élection générale, 1 étant « pas du tout satisfait » et 10 étant « tout à fait satisfait ».

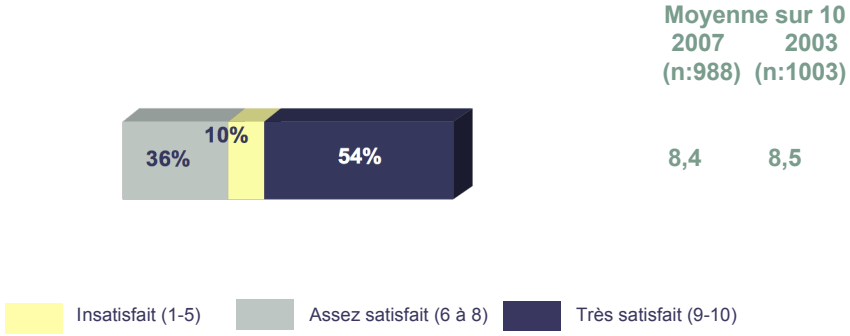

Une bonne note de satisfaction

De façon globale, on se dit assez satisfait de l'ensemble des services reçus du DGE à l'occasion de la récente période électorale. La note moyenne de 8,4 sur 10 n'est pas significativement différente de la note moyenne obtenue en 2003 qui était de 8,5.

La satisfaction des électeurs s'accroît avec leur âge : la note moyenne est de 7,7 pour les électeurs de moins de 25 ans mais monte jusqu'à 9,3 chez les électeurs de 75 ans ou plus. Dans le même ordre d'idées, les proportions d'électeurs qui se disent très satisfaits (c'est-à-dire qui donnent des notes de 9 ou 10) passent de 39 % chez les moins de 25 ans à 44 % chez les 25 - 34 ans et continuent de progresser jusqu'à 81 % chez les 75 ans ou plus.

Le niveau de satisfaction globale n'est cependant pas différent selon le niveau de scolarité, le revenu familial ni même selon la langue maternelle. Les hommes donnent cependant au DGE une note légèrement inférieure par rapport aux femmes (moyenne de 8,2 vs 8,5). Par contre et tout naturellement, ceux qui ont voté aux dernières élections se disent beaucoup plus satisfaits des services (note de 8,6) que ceux qui n'ont pas voté (note de 6,6).

Satisfaction globale -Suite

Q25a. Pourquoi n'êtes-vous pas satisfait(e)?

(Base : ceux qui ont donné une note de 1 à 5 à la question précédente; n:93)

Total de 2 mentions

Raisons	%
Pas reçu les instructions/où aller voter, etc.	17
Insatisfait de la campagne électorale/des politiciens	11
Débat sur le voile	11
Pas été inscrit/pas eu le droit de voter	7
Information reçue pas claire/manque d'info sur carte de rappel	7
Papiers d'identité requis/ne savait pas/ne les avait pas	4
Coût des campagnes électorales	4
N'est pas allé voter/manque d'intérêt	4
Attitude du personnel électoral	3
Mode de scrutin	2
Lieu de vote difficile d'accès/pas de stationnement	2
Photos des candidats (trop, absence, disposition, etc.)	2
Envoi trop de papiers	2
NSP/Ne peut préciser	25

Toutes les mentions apportées par au moins deux répondants

Des motifs d'insatisfaction extrêmement diversifiés

Lorsqu'on demande aux gens d'expliquer leur insatisfaction, les résultats nous laissent un peu sur notre appétit. En effet, notons tout d'abord que pratiquement le quart d'entre eux sont incapables d'expliquer pourquoi ils sont insatisfaits. Ce sont en quelque sorte des insatisfaits chroniques qu'il sera bien difficile de satisfaire si eux-mêmes ne peuvent pas dire ce qui cloche.

Rappelons aussi que cette question sur les motifs d'insatisfaction a été posée aux 10 % de gens qui se sont dits insatisfaits des services reçus du DGE soit 93 répondants dans le cadre de cette étude.

Ensuite, on observe que les raisons sont assez diversifiées et que pour un certain nombre d'entre elles, elles n'ont pas trait à la performance du DGE ou à la qualité de sa prestation de services. Par exemple, 11 % disent être insatisfaits de la campagne électorale et de la performance des politiciens, ce qui n'est pas véritablement une raison d'être insatisfait des services du DGE.

Quoi qu'il en soit, les principaux motifs d'insatisfaction réels sont de deux ordres : premièrement, certains électeurs sont insatisfaits essentiellement parce qu'ils ont éprouvé des difficultés à exercer leur droit de vote. Par exemple, ils disent ne pas avoir reçu les instructions pour savoir où aller voter, ils n'étaient pas inscrits sur la liste électorale et n'ont finalement pas eu le droit de voter. Ils trouvent que l'information sur la carte de rappel était insuffisante dans leur cas ou encore ils ne savaient que ça prenait des papiers d'identité pour pouvoir voter, etc. C'est la première grande raison d'insatisfaction : ceux qui ont éprouvé des difficultés particulières pour exercer leur droit de vote peuvent en développer de l'insatisfaction.

Satisfaction globale -Suite

La deuxième raison est très contextuelle et liée au débat sur le vote avec le voile islamique : 11 % des gens insatisfaits expliquent leur insatisfaction par l'attitude du DGE dans le cadre de ce débat. Il s'agit donc d'une situation tout à fait circonstancielle, particulière à cette élection-ci.

Enfin d'autres raisons particulières ont été mentionnées par moins de cinq répondants dans chaque cas.

Chapitre 11

Intérêt pour de nouvelles modalités

Intérêt face au vote électronique

Q26. Présentement, aux élections provinciales, le vote se fait sur papier, de façon traditionnelle. Seriez-vous... favorable à ce que le vote se fasse de façon électronique ?

(n:997)

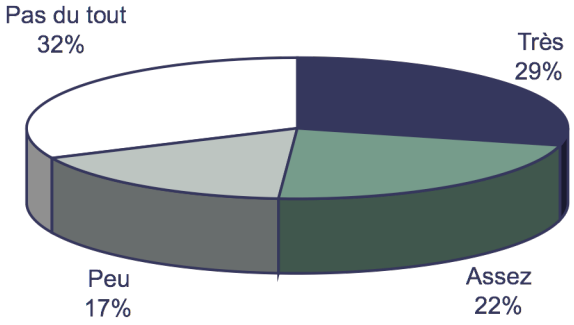

L'opinion des électeurs est très partagée sur le vote électronique

En effet, les électeurs se partagent presque moitié-moitié entre ceux qui sont très ou assez favorables à ce que le vote se fasse de façon électronique et ceux qui sont peu ou pas du tout favorables à cette option.

La position sur ce sujet est cependant très fortement corrélée à l'âge des répondants : chez les plus jeunes, on est majoritairement favorable au vote électronique (61 % chez les 18 - 24 ans) alors que chez les plus âgés, on s'y oppose assez farouchement (76 % chez les 75 ans ou plus).

La position sur ce sujet est aussi très étroitement liée à la scolarité. Les personnes qui n'ont pas dépassé le secondaire s'y objectent à plus de 60 % (61 %) mais ceux qui ont complété des études universitaires sont favorables dans une proportion de 60 % aussi.

On observe aussi le même genre de corrélation avec le revenu. Ceux qui ont les revenus les plus faibles sont contre mais ceux qui ont les revenus les plus élevés sont pour.

Il n'y a cependant pas d'écart selon le sexe ou la langue maternelle.

Il est intéressant de noter aussi que parmi ceux qui n'ont pas voté lors de la dernière élection provinciale, 38 % sont très favorables au vote électronique comparativement à 28 % pour ceux qui ont voté.

Intérêt face au vote électronique - Suite

Q27. Seriez-vous… intéressé(e) par le vote électronique si des mesures de sécurité le permettaient?

(n:998)

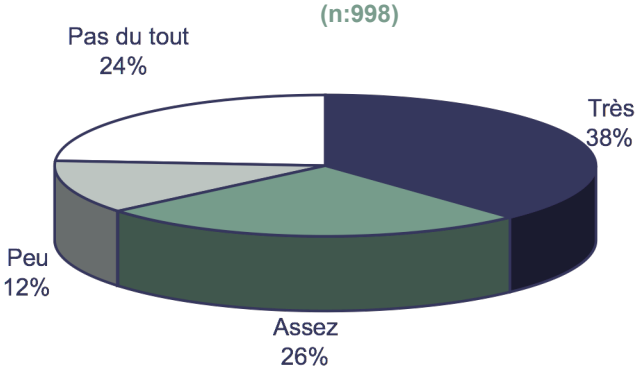

On montre cependant plus d'intérêt à l'exercer que d'ouverture à le reconnaître

Ainsi, 64 % des électeurs disent qu'ils seraient très (38 %) ou assez (26 %) intéressés à voter de façon électronique si des mesures de sécurité le permettaient. Cette proportion est plus élevée que la proportion de gens qui se disaient favorables au vote électronique mais, en même temps, il faut tenir compte ici qu'on ajoute un nouvel élément avec l'inclusion de l'expression « si des mesures de sécurité le permettaient ». En effet, le vote électronique a connu par le passé certaines ratées qui expliquent probablement une bonne partie des résistances de plusieurs électeurs à cette nouvelle formule mais si l'on suppose des mesures de sécurité adéquates, plusieurs autres seraient sans doute intéressés à s'en prévaloir.

Comme pour la question précédente, on observe des corrélations étroites avec l'âge, la scolarité et le revenu : les gens plus jeunes, plus scolarisés et plus à l'aise financièrement sont beaucoup plus enclins à utiliser le vote électronique que leur contrepartie respective.

Comme dans le cas précédent, le vote électronique apparaît ici aussi comme une nouvelle réalité qui pourrait aider à accroître le taux de participation puisque la proportion de gens qui se disent très intéressés est de 48 % parmi ceux qui n'ont pas voté contre 36 % pour ceux qui disent avoir voté lors de la récente élection.

Intérêt pour le vote par Internet ou par téléphone

Q28. Si les mesures de sécurité le permettaient, seriez-vous... favorable à ce que le vote par Internet ou par téléphone soit offert aux élections provinciales?

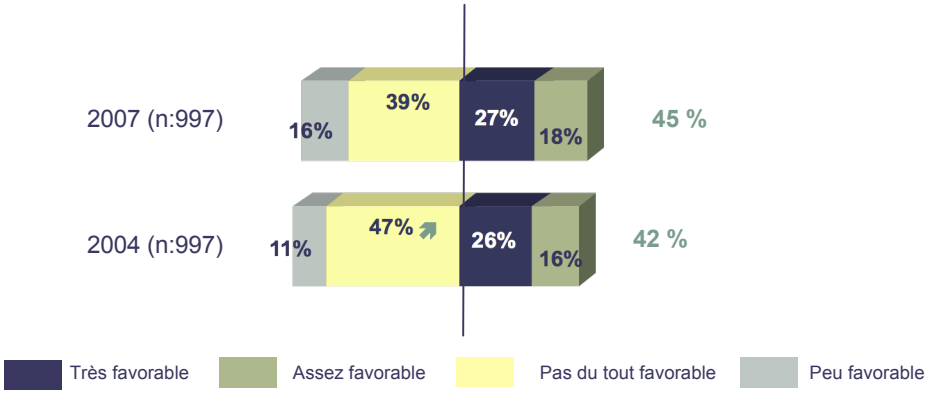

Encore un peu moins de gens sont favorables au vote par Internet ou par téléphone

Dans ce cas-ci, c'est une minorité de la population (45 %) qui est très ou assez favorable à permettre le vote par Internet ou par téléphone si des mesures de sécurité le permettaient. Malgré l'ajout de cette dernière précision, le pourcentage obtenu est inférieur à la proportion de gens qui se disaient favorables au vote électronique.

L'écart par rapport aux résultats obtenus en 2004 lors d'un autre sondage sur le sujet réalisé par SOM n'est pas significatif. Il faudrait que l'écart augmente un peu pour confirmer de façon certaine la tendance à la hausse quant à l'acceptabilité de ce nouveau mode de scrutin.

Comme pour les autres modalités de vote électronique examinées précédemment, les gens plus jeunes, plus scolarisés et ayant de meilleurs revenus y sont plus favorables alors que les personnes plus âgées, moins scolarisées et à plus faibles revenus s'y opposent plus fortement. Comme pour le vote électronique de façon générale, il n'y a pas de différence significative selon le sexe ou la langue maternelle.

Aussi, comme pour le vote électronique en général, on observe une proportion significativement supérieure de gens qui y sont très favorables parmi ceux qui n'ont pas voté (43 %) par comparaison avec ceux qui ont voté lors de la récente élection provinciale (25 %).

: Différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse

Le jour et la date du vote

Q29. Si le jour du scrutin était le dimanche, seriez-vous plus ou moins porté(e) à aller voter que si c'était le lundi ou est-ce que ça ne changerait rien pour vous?

	2007 (n:1004) %	2004 (n:992) %
Moins porté à aller voter	11 ↘	17
Plus porté à aller voter	10 ↘	18
Ça ne changerait rien	79 ↗	65

↗↘ : Différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse

Tenir le vote le dimanche au lieu du lundi aurait peu d'impact sur la participation

La grande majorité des gens (79 %) disent que ça ne changerait rien pour eux et les autres se partagent à peu près moitié-moitié entre ceux qui disent qu'ils seraient plus portés à aller voter et ceux qui seraient moins portés à aller voter.

Même si la proportion de gens qui disent que ça ne changerait rien pour eux est plus importante que lors de la dernière évaluation en 2004, déjà à l'époque les autres se partageaient aussi moitié-moitié de sorte qu'au global le portrait demeure relativement le même en termes d'impact sur le taux de participation.

Il est intéressant cependant de noter que parmi ceux qui n'ont pas voté lors de la récente élection provinciale, 25 % disent qu'ils seraient plus portés à aller voter si le scrutin se tenait le dimanche contre 8 % d'entre eux qui disent qu'ils seraient moins portés à aller voter et les deux tiers qui disent que ça ne changerait rien pour eux.

Les plus jeunes sont proportionnellement plus nombreux à dire qu'ils seraient plus portés à aller voter si c'était le dimanche (17 % environ chez les 18 - 34 ans), les gens d'âge médian sont proportionnellement plus nombreux à dire qu'ils iraient moins voter (15 % environ chez les 35 - 54 ans). Finalement, les plus âgés (au-delà de 54 ans) sont proportionnellement plus nombreux à dire que ça ne changerait rien pour eux.

Le jour et la date du vote - Suite

Q30. Seriez-vous favorable à ce que les élections provinciales se tiennent à date fixe, après un mandat de durée pré-déterminée

(Un mandat qui aurait toujours la même durée)?

(n:1004)

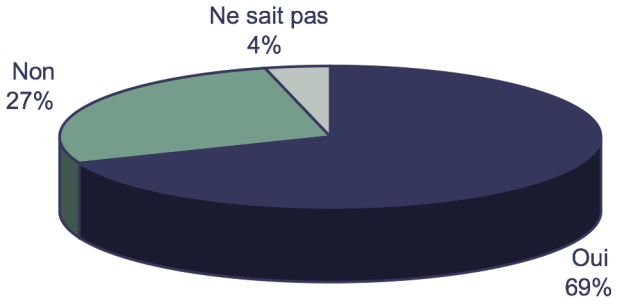

On est favorable à un mandat de durée prédéterminée

C'est presqu'à 70 % qu'on se dit favorable à ce que les élections se tiennent à date fixe après un mandat d'une durée prédéterminée, toujours la même. Un peu plus du quart sont contre et 4 % sont indécis.

Il n'y a pas d'écart significatif entre les groupes démographiques ou selon qu'on ait voté ou non à la dernière élection.

Le vote par correspondance

Q31. Le vote par correspondance (par la poste) est actuellement réservé aux Québécois qui résident hors de la province au moment du scrutin. Seriez-vous… favorable à ce que le vote par correspondance soit offert à l'ensemble des électeurs québécois ?

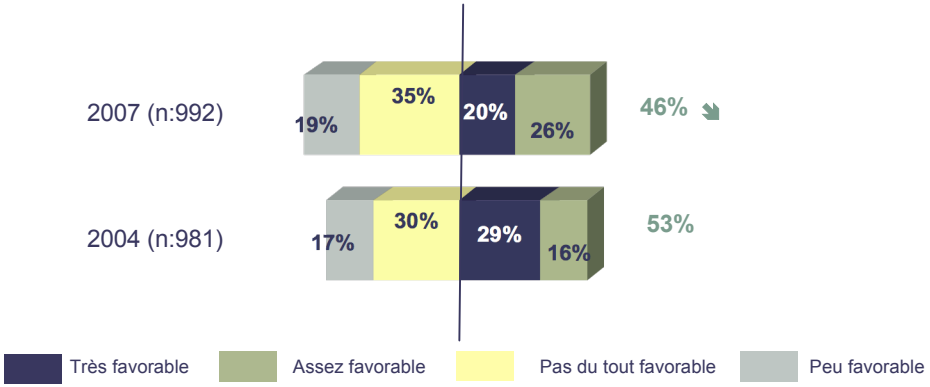

: Différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse

Seulement une minorité est favorable à étendre le vote par correspondance à tous les électeurs

La proportion de gens qui sont très ou assez favorables à cette nouvelle option s'établit à 46 % contre 54 % qui s'y opposent dont 35 % fermement. Par rapport aux données de 2004, on est moins favorable aujourd'hui au vote par correspondance et on s'y oppose plus fermement.

Il faut dire qu'avec les nouvelles modalités de vote à domicile et la facilité accrue d'avoir accès au vote par anticipation, peut-être qu'un peu moins de gens voient de nécessité au vote par correspondance.

Cette fois-ci il n'y a pas d'écart selon la scolarité ou le revenu (ni le sexe ou la langue maternelle comme dans les autres cas). Par contre, les plus jeunes se montrent beaucoup plus ouverts à l'élargissement du vote par correspondance que les plus âgés : la proportion d'électeurs très ou assez favorables se situe à 61 % dans le groupe des 18 - 34 ans mais diminue autour de 30 % - 31 % parmi les 55 - 74 ans.

Encore là, ceux qui n'ont pas voté lors de la récente élection provinciale (qui se concentrent aussi davantage parmi les plus jeunes il faut bien le dire) sont plus favorables à l'élargissement du vote par correspondance : 60 % y sont très (36 %) ou assez (24 %) favorables.

Chapitre 12

Financement politique

L'interdiction aux entreprises

Q32. Saviez-vous qu'au Québec, la loi sur le financement des partis politiques interdit aux entreprises et autres personnes morales de participer au financement des partis politiques et des candidats, et que la loi réserve aux seuls électeurs le droit de faire des contributions politiques?

(Pourcentage de oui)

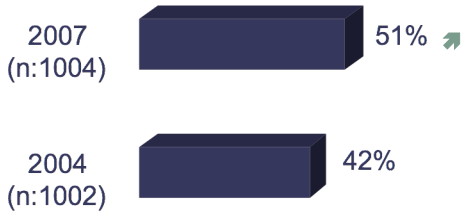

↗↘ : Différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse

La moitié des gens disent savoir que la loi sur le financement des partis politiques interdit aux entreprises de financer les formations électorales

Le taux observé cette année de 51 % est significativement supérieur aux résultats obtenus lors de la dernière enquête semblable faite par SOM en 2004 (42 %).

Parmi les groupes où significativement moins de gens connaissent cette réglementation, on retrouve :

- les électeurs de moins de 25 ans (34 %);
- ceux dont la scolarité ne dépasse pas le secondaire (37 %);
- ceux dont les revenus familiaux sont de 25 000 $ ou moins (37 %);
- les femmes (42 %);
- ceux qui n'ont pas voté (32 %);
- ceux qui sont insatisfaits des services du DGEQ (37 %).

À l'inverse, le taux de connaissance est significativement supérieur pour les groupes suivants :

- les électeurs de 45 à 64 ans (59 %);
- les électeurs ayant une scolarité universitaire (65 %);
- les électeurs ayant des revenus familiaux supérieurs à 75 000 $ (69 %);
- les hommes (61 %);
- ceux qui ont exercé leur droit de vote (54 %).

L'interdiction aux entreprises - Suite

Q33. Êtes-vous d'accord pour qu'il soit interdit aux entreprises et autres personnes morales de contribuer au financement politique?

(Pourcentage de oui)

On est d'ailleurs bien d'accord avec cette règle

En effet, après répartition des 3 % d'indécis, on observe que 73 % des gens sont d'accord avec la règle interdisant aux entreprises et autres personnes morales de contribuer au financement politique. C'est un résultat semblable à celui de 2004.

Les personnes plus âgées, moins scolarisées et à plus faibles revenus sont moins d'accord avec cette règle de conduite alors que l'inverse est vrai pour les personnes plus scolarisées, plus jeunes et ayant des revenus plus élevés.

Aussi, les hommes sont plus d'accord avec cette réglementation que les femmes : après répartition des indécis (79 % vs 68 %).

La contribution maximale permise

Q34. Saviez-vous qu'au Québec, un électeur peut contribuer un maximum de 3 000 $ par année par parti politique?

(Pourcentage de oui)

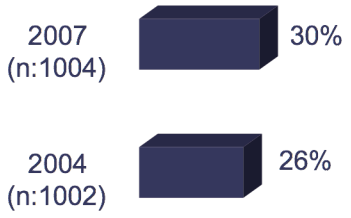

30 % des gens savent qu'il est interdit de contribuer plus de 3 000 $ par année

L'écart entre 2007 et 2004 correspond tout juste à la limite pour que l'écart soit significatif au niveau de confiance de 95 %.

Cette limitation est plus connue de certains groupes :

- les résidants de la région de Québec (41 %);
- les personnes plus âgées (36 % à 38 % au-delà de 45 ans contre 19 % chez les moins de 35 ans);
- les gens qui ont une scolarité universitaire (39 %);
- les gens dont le revenu familial est de 100 000 $ ou plus (45 %);
- les hommes (37 %);
- ceux qui ont voté lors la récente élection (33 %);

À l'inverse, cette contrainte est moins connue des groupes suivants :

- ceux qui n'ont pas dépassé une scolarité de niveau secondaire (24 %);
- les femmes (24 %);
- ceux qui n'ont pas voté à la récente élection (13 %).

La contribution maximale permise - Suite

Q35. Ce maximum de 3 000 $ par année par parti politique vous semble-t-il… ?

	2007 (n:956) %	2004 (n:968) %
Trop élevé	25	24
Pas assez élevé	6	6
Correct	69	70

70 % des électeurs trouvent le maximum de 3 000 $ correct

Les résultats sur cette question sont identiques à ceux de 2004.

Les gens plus âgés ont plus souvent tendance à trouver que cette limite est trop élevée (34 % chez les plus de 65 ans).

Les contributions financières

Q36. Vous-même, avez-vous déjà contribué au financement d'un parti politique ou d'un candidat au provincial?

(Pourcentage de oui)

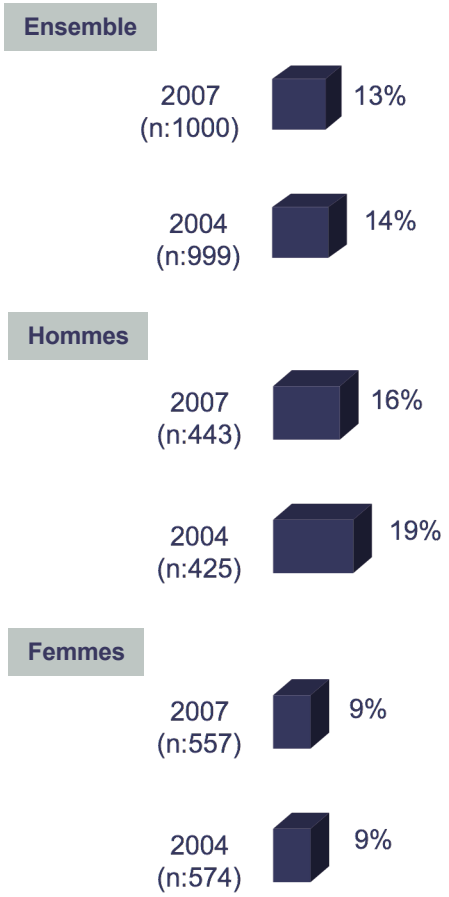

Les contributions financières, un phénomène essentiellement masculin

Au total, 13 % des personnes interrogées ont dit avoir déjà contribué au financement d'un parti politique ou d'un candidat au provincial. C'est une proportion semblable à ce qui avait été observé en 2004.

Comme en 2004 d'ailleurs, on remarque que les contributions politiques sont essentiellement un phénomène masculin : 16 % des hommes disent avoir déjà contribué au financement d'un parti politique comparativement à 9 % des femmes. Les écarts avec 2004 ne sont pas significatifs compte tenu des tailles échantillonnales.

Parmi les autres groupes où l'on retrouve des proportions supérieures de gens qui disent avoir déjà contribué à un parti politique, on peut identifier :

- les 55 - 74 ans (20 %);
- les gens qui habitent des municipalités de 5 000 habitants ou plus (16 %);
- les personnes ayant une scolarité universitaire (17 %);
- les personnes ayant des revenus annuels familiaux de 100 000 $ ou plus (25 %).

À l'inverse et de façon générale, les personnes moins scolarisées, à plus faibles revenus et plus jeunes sont beaucoup moins susceptibles d'avoir déjà contribué au financement politique.

Le respect des règles

Q37. Selon vous, les règles concernant le financement des partis politiques et des candidats sont-elles... respectées par les Québécois?

	2007 (n:873) %	2004 (n:927) %
Toujours	9	4
La plupart du temps	42	38
À l'occasion	36	44
Jamais	13	14

On est sceptique quant au respect de ces règles

Après répartition de 11 % d'indécis, on observe que 51 % disent que les règles encadrant le financement politique sont toujours ou la plupart du temps respectées mais 49 % croient qu'elles ne sont respectées qu'à l'occasion voire jamais. Il y a donc un bon scepticisme quant à l'application de ces règles.

Par contre, la situation est tout de même meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était en 2004. En effet, à cette époque, après répartition de 7 % d'indécis, on observait que 42 % seulement croyaient que les règles étaient toujours ou la plupart du temps respectées contre 58 % qui disaient qu'elles ne l'étaient qu'occasionnellement voire jamais.

Parmi les groupes où l'on observe un sérieux scepticisme, c'est-à-dire une proportion significativement supérieure de gens qui disent que les règles ne sont jamais respectées, on peut pointer :

- les personnes de 75 ans et plus (29 %);
- les personnes dont la scolarité ne dépasse pas le secondaire (19 %);
- ceux qui n'ont pas voté lors des dernières élections (20 %);
- ceux qui sont insatisfaits des services du DGEQ (38 %).

Le respect des règles - Suite

Q38. À votre avis, ces règles sont-elles... que celles des autres lois qui s'appliquent au Québec?

	2007 (n:880) %	2004 (n:937) %
Plus respectées	9 ↗	6
Autant respectées	62	62
Moins respectées	29	32

↗↘ : Différences significatives avec les résultats de 2003 ou 2004, à la hausse ou à la baisse

Des règles un peu moins respectées que les autres lois du Québec

L'opinion la plus répandue (5 électeurs sur 8) est tout de même que les lois sur le financement politique sont respectées dans une mesure comparable à ce que l'on observe pour les autres lois en vigueur au Québec. Par contre, pour les autres, il y en a beaucoup plus qui trouvent que ces règles sont moins bien respectées (29 %) qu'il y en a qui trouvent qu'elles sont plus respectées (9 %). Par rapport à 2004, il y en a un peu plus qui trouvent que ces règles sont plus respectées que le reste de la réglementation québécoise (9 % vs 6 %).

Évidemment, cette question est générale et on peut penser que la plupart des gens croiraient que cette réglementation est mieux respectée que le code de la sécurité routière qui limite, par exemple, la vitesse des véhicules à 100 km sur les autoroutes mais moins bien respectée que les articles du code criminel qui portent sur le viol ou le meurtre par exemple.

Le respect des règles -Suite

Q39. Avez-vous déjà eu connaissance d'un événement précis où les règles de financement politique provinciales n'ont pas été respectées?

(Pourcentage de oui)

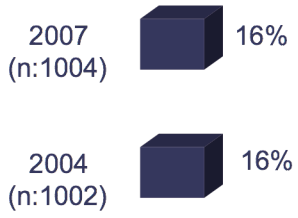

Tout comme en 2004, un électeur sur six dit avoir déjà eu connaissance d'événements où les règles n'auraient pas été respectées

Ce pourcentage est significativement plus élevé pour les groupes suivants :

- ceux qui ont complété une scolarité universitaire (21 %);
- les hommes (20 % vs 11 % pour les femmes).

Il reste que de façon générale, à 16 %, c'est une proportion assez importante et il pourrait éventuellement être intéressant pour le DGE de tenir des groupes de discussion avec de tels individus pour voir sur quoi se fondent leurs perceptions puisque cette question de l'image d'équité et d'intégrité du système électoral est un aspect important de la mission de l'organisme.

Conclusions

Conclusions

À propos de la satisfaction du service :

Dans l'ensemble, on est bien satisfait des services du DGE

- La note globale de satisfaction est de 8,4 sur 10 et une majorité absolue d'électeurs (54 %) ont donné d'excellentes notes de 9 ou 10.
- Il y a cependant un 10 % d'électeurs qui donnent des notes faibles (de 5 ou moins sur 10).
- Cependant, il faut immédiatement dire que le quart d'entre eux sont incapables de motiver leur opinion : ils semblent rejeter le processus électoral dans son ensemble indépendamment de la prestation du DGE.
- D'ailleurs, dans le même esprit, 15 % environ donnent des raisons qui sont tout à fait externes à la prestation de services du DGE comme la performance des partis politiques, le coût des campagnes électorales ou leur désaccord avec certains politiciens.
- Cette année, il y a aussi eu le phénomène particulier du port du voile islamique qui a été mentionné, par 11 % de ceux qui se sont dits insatisfaits, comme étant l'un des phénomènes à l'origine de leur insatisfaction.
- Il reste néanmoins un 50 % d'insatisfaits (donc un 5 % du total des électeurs) qui mentionnent des raisons qui sont plus immédiatement sous le contrôle du DGE.
- En particulier, bon nombre d'entre eux ont connu différents problèmes de logistique, qui, dans bien des cas, ont eu pour effet ultime de les empêcher de voter, par exemple le fait de ne pas être inscrit sur la liste électorale, ne pas avoir reçu les instructions nécessaires pour aller voter ou encore le fait de ne pas savoir qu'il fallait des pièces d'identité.
- Le DGE peut donc encore gagner quelques points en améliorant sa performance à ce niveau mais une bonne partie de l'insatisfaction lui échappe.

Conclusions - Suite

À propos des moyens d'information :

Généralement, on les trouve simples et clairs mais parfois un peu superflus

- Par exemple, dans le cas des avis d'inscription, 80 % se souviennent de l'avoir reçu et on lui donne de très bonnes notes pour le caractère clair et complet des informations qu'il renferme et le moment où il a été distribué.
- Il en va de même pour le manuel de l'électeur qu'on trouve clair et complet mais d'une utilité limitée (8,0 sur 10). D'ailleurs, seulement 14 % des électeurs en ont pris connaissance.
- La carte de rappel est bien appréciée : plus de 80 % des gens se souviennent de l'avoir reçue et elle reçoit des notes de 9,2 sur 10 ou plus pour tous les aspects évalués. C'est un document très bien évalué.
- La publicité dans les journaux a connu une bonne pénétration (43 %) et on la trouve relativement simple et claire mais là aussi on doute souvent de son utilité (7,2 sur 10).
- Le site Web a été consulté par 5 % des électeurs, ce qui a sans doute permis de désengorger un peu le système des renseignements téléphoniques dont le taux de consultation est passé de 8 % en 2003 à 3 % cette année.
- Au niveau du site Web, les notes sont assez moyennes (entre 8,0 et 8,3 sur 10) et il faudra sans doute continuer de le peaufiner.
- Un peu moins de 10 % des électeurs (9 %) disent s'être rendus au bureau du Directeur de scrutin au cours de la période électorale et dans ce cas, l'évaluation de la qualité de la prestation est vraiment excellente avec des notes s'échelonnant entre 9,0 et 9,6 sur 10 pour les 9 aspects du service qu'on a évalués. C'est vraiment une très bonne performance.
- Pour les renseignements téléphoniques, par contre, la performance n'est pas aussi bonne. On donne d'excellentes notes pour l'accessibilité du service, une note assez moyenne (8,0) pour la courtoisie du personnel mais des notes relativement faibles (entre 7,3 et 7,7 sur 10) pour l'efficacité du service, c'est-à-dire la capacité des services de renseignements téléphoniques à donner de l'information complète, fiable, qui réponde aux questions des électeurs et à leurs attentes en leur permettant de résoudre leur problème.

Conclusions - Suite

À propos des moyens d'information (suite) :

- La Commission de révision, par contre, est très bien évaluée sauf pour ce qui est de la signalisation dans les bureaux locaux.

À propos du vote comme tel :

Une excellente évaluation

- Pour tous les aspects que nous avons évalués concernant le vote comme tel, les notes se situent entre 9,4 et 9,6, ce qui est exceptionnel, sauf pour la signalisation qui obtient encore une excellente note avec 9,1.
- Vraiment, en ce qui concerne la prestation de services le jour du vote, l'évaluation est très positive sur toute ligne.
- Même en termes de temps d'attente, l'organisation a très bien performé puisque 84 % des électeurs ont pu voter en moins de 10 minutes et 94 % en moins de 15 minutes.
- Seulement 6 % ont eu à attendre plus longtemps que ce qu'ils jugent raisonnable.

Les photos des candidats :

Seulement le quart des gens (27 %) ont remarqué les affiches avec les photos des candidats et le nom de leur parti

- On est très partagé, presque moitié-moitié, sur l'utilité d'avoir ces nouvelles affiches. Par contre, ce sont surtout les gens les moins scolarisés et ayant les plus faibles revenus, soit justement ce groupe cible prioritaire, qui jugent ces photos plus utiles.

Conclusions - Suite

À propos des nouvelles modalités :

Sauf pour un mandat de durée fixe, on montre peu d'enthousiasme

- Les gens se partagent presque moitié-moitié entre ceux qui sont favorables au vote électronique (51 %) et ceux qui y sont défavorables (49 %).
- Dans le cas du vote par téléphone, par Internet ou par la poste, ce n'est même qu'une minorité d'environ 45 % qui y sont favorables.
- Par ailleurs, reporter le jour du scrutin au dimanche plutôt qu'au lundi aurait peu d'impact sur le taux de participation.
- Le seul point où l'on voit de façon nettement positive un changement possible concerne la durée du mandat : 70 % des électeurs sont favorables à ce que les élections se tiennent à date fixe après un mandat d'une durée prédéterminée.

À propos du financement politique :

On connaît plus ou moins la réglementation

- Ainsi, 51 % ont dit savoir que le financement des partis politiques est interdit aux entreprises et autres personnes morales, ce qui est tout de même 9 % de plus qu'en 2004.
- Aussi, 30 % disent savoir qu'un électeur au Québec ne peut contribuer plus de 3 000 $ par année à un parti politique (26 % en 2004).

Cependant, on est d'accord avec ces règles

- Que ce soit pour la non-contribution des personnes morales (73 %) ou la limitation des contributions à 3 000 $ (69 %), on est d'accord dans des proportions semblables à 2003 avec la réglementation actuelle.

Conclusions - Suite

À propos du financement politique (suite) :

On est cependant sceptique quant au respect de ces règles

- Ainsi, seulement la moitié des gens (51 %) croient que les règles en vigueur sont toujours ou la plupart du temps respectées et 29 % croient que les règles sur le financement sont moins respectées que les autres lois du Québec, contre 9 % qui sont d'avis contraire (c'est-à-dire plus respectées).
- Ultimement, une personne sur six dit même avoir eu connaissance d'un évènement précis où les règles de financement n'avaient pas été respectées.

Quels sont les points qui méritent une attention particulière?

L'information téléphonique

- Parmi l'ensemble des moyens de communication évalués, les renseignements téléphoniques sont le secteur qui a reçu les plus faibles notes. C'est là qu'on retrouve la plupart des notes inférieures à 8 sur 10.
- L'accessibilité aux services téléphoniques est très bonne (ce qui n'est pas toujours le cas pour les services de renseignements téléphoniques gouvernementaux). Par contre, la courtoisie du personnel est évaluée moyennement. Ce résultat est peut-être en lien avec le fait qu'on donne des notes faibles (inférieures à 8) pour la capacité du personnel des renseignements téléphoniques à répondre aux attentes de ceux qui communiquent avec eux : les gens sont plus ou moins satisfaits de la façon dont on a répondu à leurs questions et tenté de régler leur problème.
- À cet égard, il faut sans doute creuser un peu plus pour comprendre quelles sont les situations qui causent problème et ne pas hésiter à les référer directement au besoin à la commission de révision ou à inviter les électeurs à se rendre à leur bureau de directeur du scrutin car dans l'un ou l'autre cas (Commission de révision et service de renseignements sur place), l'évaluation de la qualité des prestations est excellente.

Conclusions - Suite

Quels sont les points qui méritent une attention particulière (suite)?

- D'ailleurs, au niveau des raisons données par ceux qui se sont dits insatisfaits des services, lorsque ce sont des choses qui relèvent véritablement de la prestation de services du DGE, il s'agit le plus souvent de problèmes à exercer son droit de vote et c'est exactement pour régler ce genre de problème que les services de renseignements téléphoniques ou en personne et la Commission de révision existent.

La signalisation

- La signalisation, particulièrement dans le cas où l'on veut se rendre à une Commission de révision (et un peu aussi dans le cas de certains bureaux de votation) est un élément un peu plus faiblement évalué.

La publicité

- La publicité reçoit une note de seulement 7,2 sur 10 quant à son utilité. Compte tenu des autres moyens d'information mis en oeuvre par le DGE incluant l'avis d'inscription, la carte de rappel, etc., beaucoup considèrent que ce moyen est superflu. Néanmoins, et même s'ils sont peu nombreux, une bonne partie de ceux qui ont manifesté de l'insatisfaction de façon générale motivent celle-ci par des difficultés à exercer leur droit de vote et la publicité peut bien sûr aider à aplanir ces difficultés.

Le site Web

- Avec des notes de 8,0 à 8,3 pour les différents aspects évalués du site Web, la situation n'est pas mauvaise mais c'est sans doute un outil qu'il faudra encore peaufiner au cours des prochaines années d'autant plus que ce sera probablement un outil qui se substituera de plus en plus aux renseignements téléphoniques pour ceux qui ont besoin d'information ou vivent des situations problématiques particulières.

Conclusions - Suite

Quels sont les points qui méritent une attention particulière (suite)?

L'image d'équité du processus

- Même si l'on ne connaît pas très bien la réglementation entourant le financement des partis politiques, on y souscrit fortement. Par contre, plusieurs sont sceptiques quant au respect de ces règles et, à terme, c'est une perception qui peut miner la confiance dans le processus électoral et amener une diminution de la participation et de l'engagement des citoyens. Ce doit donc continuer d'être une préoccupation de premier rang du DGE.

Annexe 1

Méthodologie détaillée

Méthodologie détaillée

Objectifs

- L'objectif général de l'étude est de mesurer le niveau de satisfaction de l'ensemble des citoyens du Québec ayant le droit de vote par rapport aux services reçus du Directeur général des élections du Québec à l'occasion de la dernière élection qui s'est tenue au Québec le 26 mars 2007.
- Par la même occasion, on vérifie aussi les connaissances et les attentes des électeurs par rapport à plusieurs modalités du processus électoral.
- L'objectif de cette annexe est de réunir les informations utiles sur le déroulement de l'enquête téléphonique. Pour ce faire, nous expliquons la méthodologie utilisée et nous en présentons les résultats administratifs détaillés de façon à bien préciser les limites de l'étude et la portée des résultats et pouvoir la reproduire selon le même protocole au besoin.

Plan de sondage

Population cible

- La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des Québécois qui avaient le droit de vote à l'élection du 26 mars 2007.

Base de sondage

- L'échantillon initial a été généré aléatoirement parmi l'ensemble des numéros de téléphone en usage au Québec.

Plan d'échantillonnage

- Échantillon stratifié proportionnel à deux degrés.
- Au premier degré, l'échantillon est stratifié de façon quasi proportionnelle en trois régions :
  - Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal : 501 répondants
  - RMR de Québec : 100 répondants
  - Ailleurs au Québec : 403 répondants

Méthodologie détaillée - Suite

Plan de sondage - Suite

- Au sein de chacun des ménages rejoints, un Québécois ayant le droit de vote aux dernières élections a été choisi aléatoirement pour participer à l'enquête.

Questionnaire

- Le questionnaire a été développé par SOM à partir de :
  - Une liste de sujets à sonder proposés par le client.
  - Le questionnaire d'une enquête semblable réalisée à l'occasion de l'élection de 2003.
  - Un autre questionnaire développé par SOM pour le DGE en 2004 lors d'une étude sur la connaissance des citoyens du régime électoral et leur intérêt pour l'introduction de nouvelles modalités visant à faciliter l'exercice du droit de vote.
- Les entrevues ont été réalisées en français ou en anglais, au choix du répondant. La durée moyenne des entrevues a été de 11,5 minutes.
- Le questionnaire a été testé auprès de 21 répondants le 27 mars 2007, le lendemain des élections. La version finale du questionnaire est présentée en annexe 2.

Collecte

Période de collecte

- Du 27 mars au 12 avril 2007.

Mode d'entrevue

- Entrevues téléphoniques assistées par ordinateur.
- Gestion informatisée des numéros de téléphone.
- Jusqu'à dix appels ont été faits pour tenter de joindre les personnes échantillonnées.

Méthodologie détaillée - Suite

Collecte - Suite

Résultats des appels (les résultats détaillés sont présentés à la page suivante)

- Taux de non-réponse 17 %
- Taux de refus 33 %
- **Taux de réponse estimé 50 %**

Résultats administratifs détaillés

TABLEAU DES RÉSULTATS ADMINISTRATIFS DE LA COLLECTE DE DONNÉES
DGEQ (Satisfaction)
Entrevues réalisées du 27 mars au 12 avril 2007
Total

Estimation du taux de réponse de l'ARIM*

A.	Échantillon de départ	3387
B.	**Mauvais numéros**	**1120**
	Hors service	767
	Non résidentiel / résidentiel	229
	Hors strate	0
	Télécopieur	117
	Cellulaire	6
	Duplicata	1
C.	**Non-réponse**	**239**
C1.	Pas de réponse	136
C2.	Ligne occupée	12
D.	Répondeur	86
D1.	Ligne en dérangement	5
E.	**Unité jointe non répondante**	**914**
F.	Incapacité, maladie, prob. de langage	62
G.	Répondant sélectionné pas disponible	130
G1.	Refus du ménage	419
G2.	Refus de la personne	272
G3.	Incomplet	31
H.	**Unité jointe répondante**	**1114**
I.	Autres langues	57
I1.	Non-admissibles	53
I2.	Entrevues complétées	1004

Taux de réponse de l'ARIM = H/(C+E+H) 49,1%

Taux de réponse estimé par SOM

J.	Numéros non joints (C1+C2+D1)	153
K.	Numéros joints (A-J)	3234
L.	Numéros joints inutilisables (B)	1120
M.	Numéros joints utilisables (K-L)	2114
N.	Estimation du nombre de numéros non joints utilisables (JxM/K)	100
P.	Estimation du nombre total de numéros utilisables (M+N)	2214
	Non-réponse estimée (%) (D+G+N+F)/P	17,1%
	Refus (%) ((G1+G2+G3)/P)	32,6%
	TRE (I+I1+I2)/P	50,3%

Note : La différence entre les deux taux de réponse tient au fait que le taux de l'ARIM suppose que tous les numéros non joints sont valides alors que le taux SOM suppose plutôt qu'il y a la même proportion de numéros valides parmi les non-joints que parmi ceux qui ont été joints.

***Association de la recherche et de l'intelligence marketing**

Résultats administratifs détaillés - Suite

Résultats administratifs des appels

1	Complet	1004
2	Incomplet et refus de compléter	31
3	Absent avec rendez-vous	112
4	Refus du ménage / de la compagnie	419
5	Refus de la personne	262
6	Incapacité (surdité, maladie grave)	62
7	Langue étrangère	57
8	Non admissible	53
9	Ligne occupée	12
10	Pas de réponse	136
11	Numéro non résidentiel/rés.	229
12	Numéro discontinué	765
13	Ligne en dérangement	5
14	Hors strate (hors population cible)	0
15	À faire en anglais	0
20	Télécopieur	117
21	Répondeur	86
22	Aucun adulte actuellement	4
23	Déménagé sans no tél.	1
24	Inconnu à ce numéro	1
25	Ligne pour enfants	0
26	Duplicata (déjà répondu au sondage)	1
27	Incomplet avec rendez-vous	11
28	Absent pendant collecte	3
29	Décédé	0
30	Message laissé sur répondeur	0
31	Refus dur (avec menaces)	10
32	Cellulaire	6
	TOTAL	**3387**

Méthodologie détaillée - Suite

Pondération et traitement

- Les données ont d'abord été pondérées par le nombre de répondants admissibles qui habitent le ménage du répondant. Cette procédure est nécessaire pour tenir compte de la probabilité de sélection du répondant qui, au deuxième degré du plan d'échantillonnage, est inversement proportionnelle à la taille de son ménage.
- Les données ont ensuite été post-stratifiées selon l'âge (6 groupes d'âge) et le sexe (2 sexes) par extrapolation aux données de population par âge et par sexe de chacune des trois strates selon les plus récentes données de recensement.
- Finalement, une post-stratification a été faite selon la langue maternelle du répondant pour corriger une sous-représentation des non-francophones. Les données ont été traitées à l'aide du progiciel spécialisé MACTAB.
- Les résultats pour chacune des questions sont présentés en fonction d'une bannière complète qui inclut toutes les variables jugées pertinentes pour la segmentation des résultats (voir tableaux détaillés sous pli séparé).

Marges d'erreur

- Les marges d'erreur présentées à la page suivante tiennent compte de l'effet de plan.
- L'effet de plan apparaît lorsque les entrevues complétées ne sont pas réparties proportionnellement à la population d'origine selon les variables de segmentation ou de pondération.
- L'effet de plan est le ratio entre la taille de l'échantillon et la taille d'un échantillon aléatoire simple de même marge d'erreur. C'est une statistique utile à l'estimation des marges d'erreur pour des sous-groupes de répondants.
- Par exemple, au tableau de la page suivante, pour l'ensemble, la marge d'erreur est la même que pour un échantillon aléatoire simple de taille 816 (1 004 ÷ 1,2301).
- La marge d'erreur varie selon la valeur de la proportion estimée. En effet, la marge d'erreur est plus grande lorsque la proportion est voisine de 50 % et plus petite à mesure que la proportion s'éloigne de 50 %.
- Le tableau de la page suivante donne les marges d'erreur de l'étude (en tenant compte de l'effet de plan) selon la valeur de la proportion estimée.

Méthodologie détaillée - Suite

Marge d'erreur selon la proportion estimée

		Strate		
	Ensemble	RMR Québec	RMR Montréal	Ailleurs au Québec
Nombre d'entrevues	1004	100	501	403
Effet de plan	1,2301	1,2438	1,2652	1,1849
Proportion :				
99 % ou 1 %	±0,7%	±2,2%	±1,0%	±1,1%
95 % ou 5 %	±1,5%	±4,8%	±2,1%	±2,3%
90 % ou 10 %	±2,1%	±6,6%	±3,0%	±3,2%
80 % ou 20 %	±2,7%	±8,7%	±3,9%	±4,3%
70 % ou 30 %	±3,1%	±10,0%	±4,5%	±4,9%
60 % ou 40 %	±3,4%	±10,7%	±4,8%	±5,2%
50 % (marge maximale)	±3,4%	±10,9%	±4,9%	±5,3%

Méthodologie détaillée - Suite

Comparaisons

- Beaucoup de résultats de l'étude sont comparés à ceux de l'une ou l'autre de deux enquêtes semblables antérieures.
  - 2003 : un sondage réalisé par Impact Recherche tout de suite après l'élection de 2003 auprès de 1 003 répondants et selon une méthodologie assez voisine de celle de l'actuelle enquête sauf qu'il s'agissait d'une enquête par quota dont le taux de réponse est inconnu.
  - 2004 : une enquête réalisée pour SOM à la fin de février 2004 auprès de 1 002 répondants selon une méthodologie identique à la présente étude.
- Le tableau suivant présente quels sont les écarts requis entre un résultat de 2007 et de 2003 ou 2004 pour que cet écart puisse être qualifié de significatif au niveau de confiance de 95 %. On suppose ici un effet de plan pour 2003 semblable à celui de 2004 et 2007 et on suppose aussi un pourcentage mesuré sur l'ensemble des répondants.

Méthodologie - Suite

Écarts requis entre la mesure de 2007 et celle de 2003 ou de 2004 pour qu'un résultat puisse être qualifié de significativement différent

(Au niveau de confiance de 95 %)

(Pour les questions posées à tous les répondants (environ 1 000 dans chaque cas)

Pour une proportion de l'ordre de	Écart requis entre les deux années
50 %	4,8 %
40 % ou 60 %	4,7 %
30 % ou 70 %	4,4 %
20 % ou 80 %	3,9 %
10 % ou 90 %	2,9 %
5 % ou 95 %	2,1%

Par exemple, un résultat de 18 % en 2007 est différent d'un résultat de 22 % en 2003 puisque l'écart (4 %) est supérieur à l'écart minimal requis pour que la différence soit significative pour une proportion de l'ordre de 20 % (écart requis de 3,9 %).

Annexe 2

Questionnaire

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS (SYSTÈME ÉLECTORAL)

QUESTIONNAIRE

/*

Légende

texte	On utilise l'astérisque pour signaler un texte de question, un commentaire ou un choix de réponses non lu, qui apparaît à l'interviewer lors de l'entrevue.
…	Indique l'endroit où les choix de réponses sont à lire dans le texte de la question.
/*texte***/**	Le texte entouré par « /*…*/ »est une note explicative qui n'apparaît pas à l'interviewer lors de l'entrevue.
NSP	Choix de réponses : NSP/NRP
NRP	Choix de réponses : Ne répond pas (refus)
NA	Choix de réponses : Non applicable (sans objet)
->, ->>	Signifie « Passez à la question »
->sortie	Valide avec l'interviewer que le répondant n'est pas admissible, termine l'entrevue et la classe comme « inadmissible ».
->fin	Termine l'entrevue et la classe comme « Complétée »
1=, 1=	Lorsque <u>tous</u> les choix de réponses sont précédés de « 1= », il s'agit d'une question pouvant comporter plusieurs réponses (chaque choix est oui ou non).
1=, 2=, ...	Lorsque les choix de réponses sont précédés de « 1=.., 2=…, etc. », une seule réponse est possible à moins d'indications contraires (par exemple : « 3 mentions »).
Q_SIcal, Q_INcal	Les questions commençant par « Q_SI… » ou par « Q_IN… » sont des questions filtres ou des directives techniques permettant de lire des informations de l'échantillon, de compléter automatiquement certaines questions, de faire un branchement complexe, etc. Une note explicative, placée avant la question filtre ou la directive technique, précise la fonction remplie par cette dernière.

*/

Q_bi Bonjour, bonsoir. Je suis… de la maison de recherche SOM. Nous réalisons actuellement une importante étude pour le compte du Directeur général des élections du Québec. *Au besoin: L'étude porte sur votre satisfaction à l'égard de l'organisation des dernières élections. (Il n'est pas nécessaire d'être allé voter)

->>sel

/*Note: Sélection aléatoire d'un membre du ménage ayant le droit de vote (18 ans et plus, citoyen canadien) */

Q_sel * Bonjour, bonsoir. Je suis… de la maison de recherche SOM. Nous réalisons actuellement une importante étude pour le compte du Directeur général des élections du Québec. Au besoin: L'étude porte sur votre satisfaction à l'égard de l'organisation des dernières élections. (Il n'est pas nécessaire d'être allé voter).* Afin de sélectionner un répondant, dites-moi combien de personnes ayant le droit de vote, c'est-à-dire citoyen canadien de 18 ans ou plus habitent chez vous.

***Si blocage à la question de sélection : *** (Je vous demande combien de personnes afin de choisir la personne qui aura la possibilité de répondre à l'étude.)

***Si le répondant demande pourquoi il ou elle ne peut répondre : *** (Ce n'est pas que je ne veux pas faire l'entrevue avec vous. La sélection est faite par ordinateur afin d'interviewer des répondants de tous les âges et sexes. Le hasard nous assure une bonne représentation de chacun de ceux-ci.**)**

0=*Aucune->sortie
1=*Une
2=*Deux
3=*Trois
4=*Quatre
5=*Cinq
6=*Six et plus

/*Note : Sélection aléatoire du répondant. Le progiciel choisit un nombre aléatoire, selon le nombre de personnes dans le ménage, et affiche à l'interviewer une phrase du type : choisir le 2e plus jeune, choisir le plus âgé, choisir le deuxième plus âgé, etc.*/

Q_Slkish si q#sel=1,2,3,4,5,6->1
->>fin

/*Avis d'inscription*/

Q_1 *Bonjour, bonsoir. Je suis… de la maison de recherche SOM. Nous réalisons actuellement une importante étude pour le compte du Directeur général des élections du Québec. Au besoin: L'étude porte sur votre satisfaction à l'égard de l'organisation des dernières élections. (Il n'est pas nécessaire d'être allé voter). Les réponses fournies seront utilisées à des fins de recherche et seront traitées de façon confidentielle.*

Au début de la récente période électorale, le Directeur général des élections vous a fait parvenir par la poste un avis sur lequel apparaissait le nom des électeurs de votre domicile inscrits sur la liste électorale. Avez-vous reçu cet avis d'inscription ?

1=*Oui
2=*Non->3
9=*NSP/Ne se souvient pas->3

Q_2.1 Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

L'avis d'inscription est arrivé rapidement après l'annonce des élections

1=*1 Pas du tout d'accord
2=*2
3=*3
4=*4
5=*5
6=*6
7=*7
8=*8
9=*9
10=*10 Tout à fait d'accord
99=*NSP/NRP

Q_2.2 L'avis d'inscription contenait des informations claires

Q_2.3 L'avis d'inscription contenait toutes les informations nécessaires

/*Manuel de l'électeur*/

Q_3 Un feuillet d'information intitulé « Le manuel de l'électeur » accompagnait cet avis. Avez-vous lu ce manuel de l'électeur?

1=*Oui
2=*Non->5
9=*NSP/NRP->5

Q_4.1 Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

Le manuel de l'électeur contenait des informations claires

1=*1 Pas du tout d'accord
2=*2
3=*3
4=*4
5=*5
6=*6
7=*7
8=*8
9=*9
10=*10 Tout à fait d'accord
99=*NSP/NRP

Q_4.2 Le manuel de l'électeur contenait toutes les informations nécessaires

Q_4.3 Le manuel de l'électeur était utile

/*Carte de rappel*/

Q_5 Dans la semaine qui précède le jour du vote, le Directeur général des élections vous a fait parvenir une carte de rappel vous indiquant l'endroit de votre bureau de vote ainsi que le nom des candidats de votre circonscription. Avez-vous reçu cette carte de rappel ?

1=*Oui
2=*Non->P1
9=*NSP/NRP->P1

Q_6.1 Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

La carte de rappel est arrivée avant le 26 mars, jour de l'élection

1=*1 Pas du tout d'accord
2=*2
3=*3
4=*4
5=*5
6=*6
7=*7
8=*8
9=*9
10=*10 Tout à fait d'accord
99=*NSP/NRP

Q_6.2 La carte de rappel contenait des informations claires

Q_6.3 La carte de rappel contenait toutes les informations nécessaires

/*Section publicités*/

Q_P1 Le Directeur général des élections a publié dans les journaux différentes annonces publicitaires informant des mesures nécessaires pour pouvoir exercer votre droit de vote. Les annonces sont illustrées par des personnes qui s'élèvent dans les airs avec la mention « Le 26 mars, je m'exprime. Je vote. ». Ces annonces expliquent les différentes étapes du calendrier électoral auxquelles l'électeur doit se référer pour exercer son droit de vote.

Avez-vous vu l'une ou l'autre de ces annonces?

1=*Oui
2=*Non->7
9=*NSP->7

Q_P2.1 Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

La publicité était simple

1=*1 Pas du tout d'accord
2=*2
3=*3
4=*4
5=*5
6=*6
7=*7
8=*8
9=*9
10=*10 Tout à fait d'accord
99=*NSP/NRP

Q_P2.2 La publicité était claire

Q_P2.3 La publicité était utile

/*Site Web du DGE*/

Q_7 Au cours de la période électorale, avez-vous consulté le site Internet du Directeur général des élections du Québec ?

1=*Oui
2=*Non/N'a pas Internet->10
9=*NSP/NRP->10

Q_8A Pour quelle(s) raison(s). *Acceptez* *2 mentions, sortie=96,99

1=*Information ou inscription pour faire partie du personnel électoral
2=*Information sur les candidats/Les partis
3=*Information sur les heures d'ouverture des bureaux de scrutin
4=*Localisation des bureaux/Où voter
5=*Statistique sur les votes/Taux de participation/Historique/Sondages
6=*S'inscrire comme électeur/Changement d'adresse
7=*Information sur le vote par anticipation
8=*Information sur le financement électoral
9=*Information sur les résultats du scrutin
90=*Autre <précisez>
96=*Aucune autre->9.1
99=*NSP/NRP->9.1

Q_9.1 Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

Les informations sur le site Web du Directeur général des élections sont claires

1=*1 Pas du tout d'accord
2=*2
3=*3
4=*4
5=*5
6=*6
7=*7
8=*8
9=*9
10=*10 Tout à fait d'accord
99=*NSP/NRP

Q_9.2 Les informations sont complètes

Q_9.3 Il est facile d'y retrouver l'information qu'on recherche

/*Demandes d'information*/

Q_10 Au cours de la période électorale, vous êtes-vous rendu au bureau du directeur du scrutin de votre circonscription ?

1=*Oui
2=*Non->12
9=*NSP/NRP->12

Q_11.1 Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

Le bureau de scrutin de votre circonscription était facile à trouver

1=*1 Pas du tout d'accord
2=*2
3=*3
4=*4
5=*5
6=*6
7=*7
8=*8
9=*9
10=*10 Tout à fait d'accord
88=*NAP
99=*NSP/NRP

Q_11.2 On vous a répondu rapidement

Q_11.3 Le personnel a été courtois

Q_11.4 Le personnel a tout fait pour résoudre votre problème

Q_11.5 Le personnel a été en mesure de répondre à vos questions

Q_11.6 L'information était fiable

Q_11.7 L'information était complète

Q_11.8 L'information était facile à comprendre

Q_11.9 Le service que vous avez obtenu répondait à vos attentes

Q_12 Lors de la dernière élection générale, avez-vous contacté le directeur du scrutin de votre circonscription ou le centre de renseignements du Directeur général des élections à Québec (1-888-élection ou 528-0422 pour la région de Québec) pour obtenir des informations par téléphone ?

1=*Oui
2=*Non->15
9=*NSP/NRP->15

Q_13 Avez-vous communiqué avec… ?

1=Le bureau du directeur du scrutin de votre circonscription
2=Le centre de renseignements du Directeur général des élections à Québec
3=*Les deux
9=*NSP/NRP

Q_14.1 Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

Vous avez facilement trouvé le numéro de téléphone

1=*1 Pas du tout d'accord
2=*2
3=*3
4=*4
5=*5
6=*6
7=*7
8=*8
9=*9
10=*10 Tout à fait d'accord
88=*NAP
99=*NSP/NRP

Q_14.2	Vous avez obtenu une ligne rapidement
Q_14.3	Vous avez parlé rapidement à quelqu'un
Q_14.4	Le personnel a été courtois
Q_14.5	Le personnel a tout fait pour résoudre votre problème
Q_14.6	Le personnel a été en mesure de répondre à vos questions
Q_14.7	L'information était fiable
Q_14.8	L'information était complète
Q_14.9	L'information était facile à comprendre
Q_14.10	Le service que vous avez obtenu répondait à vos attentes

/*Commission de révision*/

Q_15 Vous êtes-vous présenté à une commission de révision afin de vous inscrire ou pour apporter une correction à votre inscription à la liste électorale ?

1=*Oui
2=*Non->17
9=*NSP/NRP->17

Q_16.1 Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

Vous avez facilement trouvé le bureau de la commission de révision

1=*1 Pas du tout d'accord
2=*2
3=*3
4=*4
5=*5
6=*6
7=*7
8=*8
9=*9
10=*10 Tout à fait d'accord
99=*NSP/NRP

Q_16.2 La signalisation était adéquate

Q_16.3 Le personnel a été courtois

Q_16.4 L'information était facile à comprendre

Q_16.5 L'information était complète

Q_16.6 L'attente était raisonnable

Q_16.7 Le service que vous avez obtenu répondait à vos attentes

/*Le vote*/

Q_17 Lors de la récente élection provinciale, avez-vous voté?

1=*Oui
2=*Non->24
9=*NSP/NRP->24

Q_18 Était-ce…?

1=Au Bureau de vote par anticipation (18 et 19 mars)
2=Au Bureau de vote ordinaire (26 mars)
3=À domicile (15 au 17, 20 au 22 mars)->24
8=*Autre->24
9=*NSP/NRP->24

Q_19.1 Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas du tout d'accord » et 10 étant « tout à fait d'accord », à quel point diriez-vous que vous êtes en accord avec les énoncés suivants :

Vous avez facilement trouvé l'endroit où aller voter

1=*1 Pas du tout d'accord
2=*2
3=*3
4=*4
5=*5
6=*6
7=*7
8=*8
9=*9
10=*10 Tout à fait d'accord
99=*NSP/NRP

Q_19.2 La signalisation était adéquate

Q_19.3 Les informations reçues étaient faciles à comprendre

Q_19.4 Le personnel a été courtois

Q_19.5 L'aménagement assurait la confidentialité du vote

Q_19.6 Le service que vous avez obtenu répondait à vos attentes

Q_20 À quelle heure êtes-vous allé voter ? *Lire au besoin, classez aléatoirement la borne entre les deux périodes*

1=*Entre 9 h 30 et 11 h 30
2=*De 11 h 30 à 13 h 30
3=*De 13 h 30 à 15 h 30
4=*De 15 h 30 à 18 h 30
5=*De 18 h 30 à 20 h 00
9=*NSP/NRP

Q_21 Combien de temps avez-vous attendu pour voter (approximativement) ?

1=*Moins de 10 minutes
2=*10 à 15 minutes
3=*16 à 20 minutes
4=*21 à 30 minutes
5=*31 à 45 minutes
6=*Plus de 45 minutes
8=*Pas du tout/pas attendu
9=*NSP/NRP

Q_22 Quel serait le temps d'attente maximum que vous seriez prêt à accepter lorsque vous allez voter?

1=Moins de 10 minutes
2=10 à 15 minutes
3=16 à 20 minutes
4=21 à 30 minutes
5=Plus de 30 minutes
9=*NSP/NRP

Q_23.1 Avez-vous remarqué l'affiche avec les photos des candidats de votre circonscription dans le bureau de vote ?

1=*Oui
2=*Non
9=*NSP/NRP

Q_23.2 Trouvez-vous… utile d'avoir une photographie de chacun des candidats avec son nom et son parti dans les bureaux de vote?

1=Très
2=Assez
3=Peu
4=Pas du tout
9=*NSP/NRP

/*Satisfaction globale*/

Q_24 Dans l'ensemble, sur une échelle de 1 à 10, à quel point diriez-vous que vous êtes satisfait des services offerts par le Directeur des élections du Québec à l'occasion de la récente élection générale, 1 étant « pas du tout satisfait » et 10 étant « tout à fait satisfait ».

1=*1 Pas du tout satisfait->25a
2=*2->25a
3=*3->25a
4=*4->25a
5=*5->25a
6=*6
7=*7
8=*8
9=*9
10=*10 Tout à fait satisfait
99=*NSP/NRP

->>26

/*Note : Si note de 5 sur 10 ou moins, demandez Q25a, sinon allez à Q26*/

Q_25a Pourquoi n'êtes-vous pas satisfait(e)? (des services offerts par le Directeur général des élections) *Acceptez* *2 mentions, sortie=96,99

1=*Trop d'attente/trop long pour voter
2=*Pas été inscrit/pas eu le droit de voter
3=*Papiers d'identité requis/ne savait pas/ne les avait pas
4=*Pas reçu les instructions/où aller voter, etc.
5=*Lieu de vote difficile d'accès/pas de stationnement/trop peu
6=*Bureau de scrutin difficile à trouver ou trop loin
90=*Autre <précisez>
96=*Aucun autre->26
99=*NSP/NRP->26

/*Attentes vs modalités du vote*/

Q_26 Présentement, aux élections provinciales, le vote se fait sur papier, de façon traditionnelle. Seriez-vous... favorable à ce que le vote se fasse de façon électronique ?

1=Très
2=Assez
3=Peu
4=Pas du tout
9=*NSP/NRP

Q_27 Seriez-vous… intéressé(e) par le vote électronique si des mesures de sécurité le permettait?

1=Très
2=Assez
3=Peu
4=Pas du tout
9=*NSP/NRP

Q_28 Si les mesures de sécurité le permettaient, seriez-vous... favorable à ce que le vote par Internet ou par téléphone soit offert aux élections provinciales?

1=Très
2=Assez
3=Peu
4=Pas du tout
9=*NSP/NRP

Q_29 Si le jour du scrutin était le dimanche, seriez-vous plus ou moins porté(e) à aller voter que si c'était le lundi ou est-ce que ça ne changerait rien pour vous?

1=*Plus porté(e) à aller voter
2=*Moins porté(e) à aller voter
3=*Ça ne changerait rien
9=*NSP/NRP

Q_30 Seriez-vous favorable à ce que les élections provinciales se tiennent à date fixe, après un mandat de durée pré-déterminée (Explication : un mandat qui aurait toujours la même durée)?

1=*Oui
2=*Non
9=*NSP/NRP

Q_31 Le vote par correspondance (par la poste) est actuellement réservé aux Québécois qui résident hors de la province au moment du scrutin. Seriez-vous… favorable à ce que le vote par correspondance soit offert à l'ensemble des électeurs québécois ?

1=Très
2=Assez
3=Peu
4=Pas du tout
9=*NSP/NRP

/*Le financement politique*/

Q_32 Saviez-vous qu'au Québec, la loi sur le financement des partis politiques interdit aux entreprises et autres personnes morales de participer au financement des partis politiques et des candidats, et que la loi réserve aux seuls électeurs le droit de faire des contributions politiques?

1=*Oui
2=*Non/NSP/NRP

Q_33 Êtes-vous d'accord pour qu'il soit interdit aux entreprises et autres personnes morales de contribuer au financement politique?

1=*Oui
2=*Non
9=*NSP/NRP

Q_34 Saviez-vous qu'au Québec, un électeur peut contribuer un maximum de 3 000 $ par année par parti politique?

1=*Oui
2=*Non/NSP/NRP

Q_35 Ce maximum de 3 000 $ par année par parti politique vous semble-t-il… ? *Rotation symétrique

1=Trop élevé
2=Correct
3=Pas assez élevé
9=*NSP/NRP

Q_36 Vous-même, avez-vous déjà contribué au financement d'un parti politique ou d'un candidat au provincial?

1=*Oui
2=*Non
9=*NSP/NRP

Q_37 Selon vous, les règles concernant le financement des partis politiques et des candidats sont-elles... respectées par les Québécois?

1=Toujours
2=La plupart du temps
3=À l'occasion
4=Jamais
9=*NSP/NRP

Q_38 À votre avis, ces règles sont-elles... respectées que celles des autres lois qui s'appliquent au Québec? *rotation symétrique

1=Plus
2=Autant
3=Moins
9=*NSP/NRP

Q_39 Avez-vous déjà eu connaissance d'un événement précis où les règles de financement politique provinciales n'ont pas été respectées?

1=*Oui
2=*Non/NSP/NRP

/*Section SD : **Sociodémographique*/**

Q_SD1 Nous terminons avec quelques questions de description générale, mais avant, je tiens à vous remercier du temps que vous m'avez consacré jusqu'à maintenant, votre collaboration est grandement appréciée.

À quel groupe d'âge appartenez-vous? *Vous pouvez accepter une réponse spontanée*

1=18 à 24 ans
2=25 à 34 ans
3=35 à 44 ans
4=45 à 54 ans
5=55 à 64 ans
6=65 à 74 ans
7=75 ans et plus
99=*NSP/NRP

Q_SD2 Au total, combien d'années de scolarité avez-vous complétées? *Vous pouvez accepter une réponse spontanée*

1=12 ans et moins (secondaire ou moins)
2=13 à 15 ans (collégial)
3=16 ans et plus (universitaire)
9=*NSP/NRP

Q_SD3 Quelle est la première langue que vous avez apprise dans votre enfance et que vous comprenez encore ?

1=*Anglais
1=*Français
1=*Autre
1=*NSP/NRP

/*Note : **Sauter si RMR de Québec ou de Montréal*/**

Q_sicalSD4 ->>SD4 — si strate=36,66->SD5

Q_SD4 — Combien de personnes résident dans la municipalité où vous habitez? *Vous pouvez accepter une réponse spontanée*

1=Moins de 5 000
2=5 000 et plus
9=*NSP/NRP

Q_SD5 — Quel est votre revenu familial brut annuel? *Vous pouvez accepter une réponse spontanée. Mettre la borne dans la catégorie inférieure.*

1=Moins de 15 000 $
2=De 15 000 $ à 25 000 $
3=De 25 000 $ à 35 000 $
4=De 35 000 $ à 55 000 $
5=De 55 000 $ à 75 000 $
6=De 75 000 $ à 100 000$
7=100 000$ et plus
99=*NSP/NRP

Q_SD6 — (Notez le sexe du répondant)

1=*Homme
2=*Femme

Q_FIN — Encore une fois, je suis…, et je vous ai appelé pour la maison de recherche SOM pour le compte du Directeur général des élections. Je voudrais vous remercier du temps que vous m'avez consacré. Nous voulons aider les gens à se faire entendre et votre opinion est importante pour permettre à SOM d'y arriver.

***informations
Projet=dgeq
Fichier=fdgeq
Reseau=serveur1:p06287:
Pages=pmrachel:pr06287:pw06287a: